



Accompagner au plus près les acteurs du développement du nord-ouest guyanais pour améliorer le cadre de vie des populations

DOSSIER DE CANDIDATURE
LEADER NORD OUEST GUYANE 2014-2020
Présenté par le GAL Nord-Ouest Guyanais

Version définitive juin 2016



Table des matières

1. LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST GUYANAIS	4
1.1. DONNEES STRUCTURELLES	4
1.1.1. <i>Le périmètre du GAL Nord-Ouest</i>	4
1.1.2. <i>Quelques chiffres clés</i>	5
1.2. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	6
1.2.1. <i>Un accès au territoire très hétérogène</i>	6
1.2.2. <i>Des Besoins de base (eau, électrification, déchets, etc.) encore non satisfait sur le territoire</i>	7
1.2.3. <i>Une amélioration des technologies de l'information et de la communication</i>	7
1.2.4. <i>Un territoire frontalier</i>	7
1.2.5. <i>Une croissance démographique record, une population très jeune</i>	8
1.2.6. <i>Une population plurielle aux réalités culturelles fortes</i>	10
1.2.7. <i>Un niveau de formation faible et un manque de compétences locales</i>	11
1.2.8. <i>Une réalité économique et une situation sociale difficiles</i>	12
1.2.9. <i>Le secteur agricole, une mosaïque complexe</i>	14
1.2.10. <i>Des atouts environnementaux à préserver et valoriser</i>	17
1.2.11. <i>L'activité touristique en phase d'appropriation par la population</i>	18
1.2.12. <i>L'art et l'artisanat: une configuration riche mais complexe, à l'image de la diversité culturelle</i>	20
1.2.13. <i>De nombreuses initiatives et activités rurales</i>	21
1.3. LES ACTEURS ET LES OUTILS EXISTANTS	24
1.3.1. <i>Les acteurs institutionnels</i>	24
1.3.2. <i>Les acteurs de la formation</i>	24
1.3.3. <i>Les acteurs du développement agricole</i>	25
1.3.4. <i>Les acteurs de l'appui aux projets et du développement économique</i>	26
1.3.5. <i>Les acteurs culturels, sociaux et touristiques</i>	27
1.4. BILAN DE LA PROGRAMMATION LEADER 2007-2013	29
1.4.1. <i>Une mobilisation de fonds importante</i>	29
1.4.2. <i>Une adaptation de la stratégie en cours de programmation</i>	30
1.4.3. <i>Répartition géographique des projets</i>	34
1.4.4. <i>Les porteurs de projets</i>	35
1.4.5. <i>Animation et gestion du programme / fonctionnement GAL CP</i>	36
1.4.6. <i>Bilan qualitatif du programme</i>	37
1.5. ANALYSE AFOM	38
1.5.1. <i>Atouts, faiblesses du territoire</i>	38
1.5.2. <i>Photographie du territoire</i>	43
2. L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	44
2.1. UN PRE-DIAGNOSTIC BASE SUR DES PREMIERES RENCONTRES DANS CHAQUE COMMUNE LA BIBLIOGRAPHIE.....	44
2.2. LA MISE EN PLACE ET LE ROLE DU COMITE DE SUIVI DE LA CANDIDATURE	44
2.3. DES ATELIERS DE CONCERTATION POUR VALIDATION DU DIAGNOSTIC ET CONSTRUCTION DES ELEMENTS DE STRATEGIE ..	45
2.4. LA RESTITUTION DES ATELIERS AUPRES DES COMMUNES.....	46
2.5. LA REDACTION ET L'AJUSTEMENT DE LA CANDIDATURE	46
2.6. PRESENTATION D'UNE EXPOSITION « BILAN DU LEADER 2007-2013 »	47
3. LA STRATEGIE DU GAL.....	48
3.1. LES ENJEUX DU PROGRAMME 2014-2020	48
3.2. LA PRIORITE CIBLEE	49
3.3. UNE STRATEGIE MULTISECTORIELLE ET INTEGREE	49
3.4. LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE LEADER DU GAL NORD-OUEST GUYANE	51
3.4.1. <i>Liens avec les priorités européennes</i>	51
3.4.2. <i>Articulation avec les projets de territoire et la politique régionale</i>	52
3.4.3. <i>Articulation avec le programme LEADER précédent</i>	52

3.4.4.	<i>La plus-value attendue de LEADER.....</i>	53
4.	LE PLAN DE DEVELOPPEMENT	54
4.1.	LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN FICHES ACTIONS	54
4.1.1.	<i>Synthèse des fiches actions.....</i>	54
4.1.2.	<i>Des actions de coopération nécessaires.....</i>	57
4.1.3.	<i>Une animation renforcée pour la mise en œuvre du programme.....</i>	57
4.2.	LES PARTENAIRES DANS CHACUN DES DOMAINES D’ACTIONS LEADER.....	58
4.3.	MAQUETTE FINANCIERE GLOBALE	59
4.3.1	<i>Bilan du budget prévisionnel par fiche action</i>	59
4.3.2	<i>Profil annuel minimum de paiements</i>	60
5.	LE PILOTAGE DU PROJET	61
5.1	. IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	61
5.2.	UN PARTENARIAT ET UNE ORGANISATION SPECIFIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	62
5.2.1	<i>Présentation générale</i>	62
5.2.2	<i>Le comité de programmation et le GAL= ambassadeur du programme LEADER.....</i>	63
5.2.3	<i>La structure porteuse : la Communauté de Communes de l’Ouest Guyanais</i>	65
5.2.4	<i>L’animation du GAL : une équipe renforcée</i>	65
5.3	LANCEMENT, SUIVI, EVALUATION	66
5.3.1	<i>Démarrage du programme</i>	66
5.3.2	<i>Suivi du programme</i>	66
5.3.3	<i>Evaluation et suivi qualité</i>	67
5.3.4	<i>Communication et diffusion</i>	67
CONCLUSION.....		70
BIBLIOGRAPHIE		71

Sigles et abréviations

ADI : Agence Départementale d'Insertion
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADNG : Association de Découverte de la Nature en Guyane
AEP : Alimentation en Eau Potable
AERG : Association d'Economie Rurale Guyane
CARMA : Centre d'ART de MAna
CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane
CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CGERG : Centre de Gestion et d'Economie Rurale Guyanais
CTG : Comité du Tourisme Guyanais
DAAF : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DRADL : Dispositif Régional d'Appui au Développement Local
ETP : Equivalent Temps Plein
FDMFR : Fédération départementale des Maisons Familiales Rurales
GAL : Groupe d'Actions Local
GDA : Groupement de Développement Agricole
IFSL : Institut de Formation de Saint-Laurent du Maroni
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MFR : Maison Familiale Rurale
OAT : Agro-Transformateurs de l'Ouest
OGI : Ouest Guyane Initiative
ONF : Office Nationale des Forêts
PAG : Parc Amazonien Guyanais
PAOG : Pôle Agroalimentaire Ouest Guyane
PDAOG : Plan de Développement Agricole de l'Ouest Guyanais
PDRG : Programme de Développement Rural de la Guyane
PEAFOG : Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais
PFFLG : Producteurs de Fleurs, de Fruits et de Légumes de Guyane
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRG : Parc Naturel Régional de la Guyane
RDR : Règlement de développement rural
RMI : Revenu minimum d'insertion
RNA : Réserve Naturelle de l'Amana
UAG : Université des Antilles et de la Guyane

1. LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST GUYANAIS

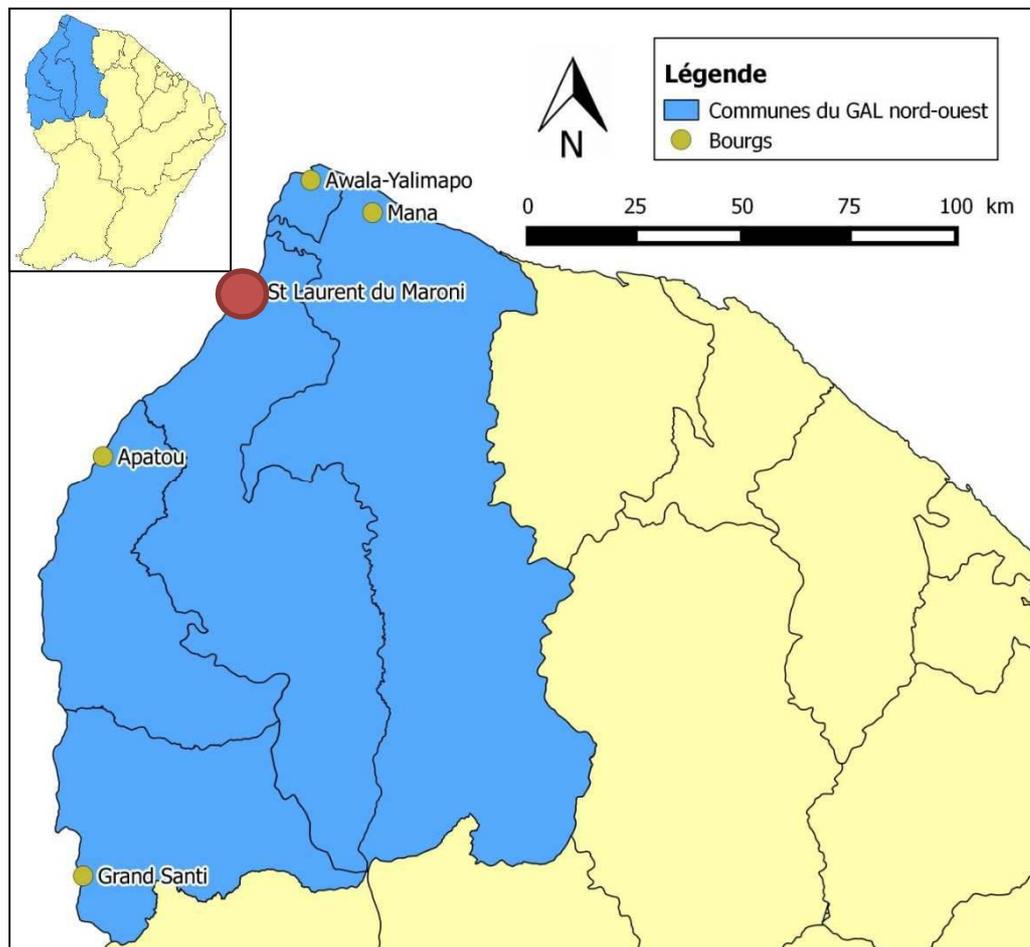
1.1. Données structurelles

1.1.1. Le périmètre du GAL Nord-Ouest

Le territoire retenu pour la mise en œuvre du programme LEADER Nord Ouest correspond à cinq des huit communes membres de la CCOG :

- 3 communes du littoral : **Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni**
- 2 communes du fleuve : **Apatou, Grand-Santi**

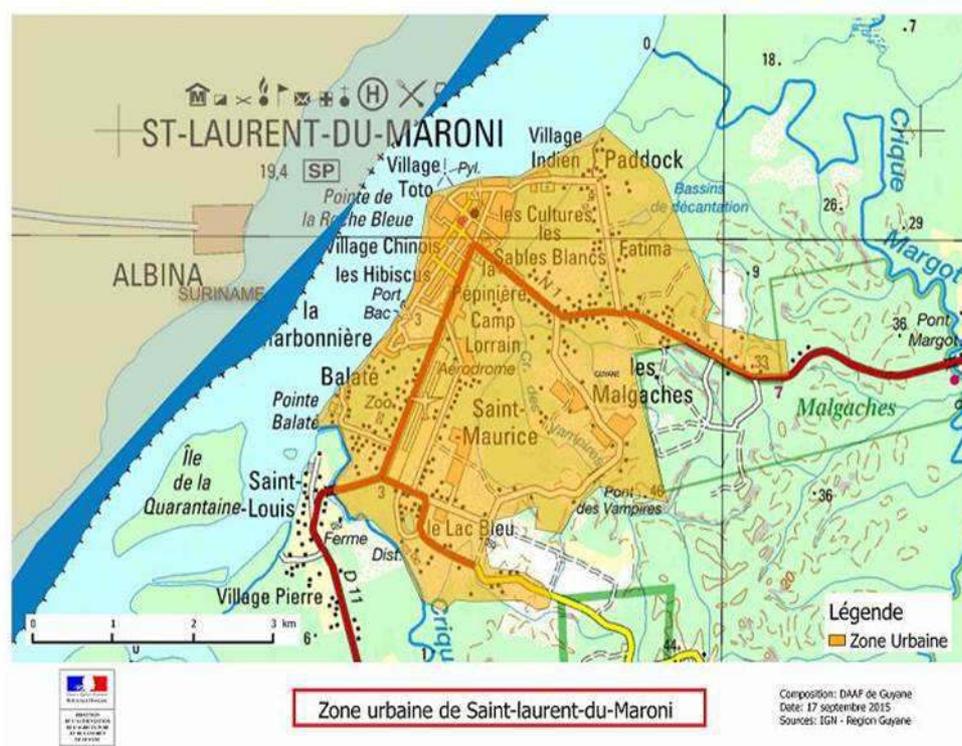
Les trois autres communes de la CCOG sont les communes du Haut Maroni (Papaïchton, Maripasoula et Saül). Elles sont engagées, en association avec la commune de Camopi dans la démarche Leader portée par le Parc Amazonien de Guyane. La carte ci-dessous présente le territoire du GAL nord-ouest Guyane.



Le territoire couvre 15 800 km², soit 38% de la superficie de la CCOG. La population totale du Nord-Ouest Guyanais est de 65 104 habitants (INSEE - Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2015) soit 81% de la population totale de la CCOG (80 762 habitants).

Le Programme de développement rural de la Guyane (PDRG) 2014-2020, précise les zones urbaines des villes moyennes au sens de l'INSEE. Ainsi, Saint-Laurent du Maroni est classé en zone urbaine : le centre-ville et tous les espaces urbanisés, urbanisables et zones d'activité en continuité ne peuvent bénéficier des retombées des actions financées par le LEADER.

La carte ci-dessous, extraite du PDRG, indique la zone urbaine de Saint-Laurent ;



1.1.2. Quelques chiffres clés

Le tableau ci-dessous compare les données relatives au nord-ouest guyanais avec l'ensemble de la Guyane.

Indicateurs	Nord-ouest guyanais	Guyane	% du nord-ouest
Superficie du territoire (km ²)	15 800	83 500	19%
Population (nombre d'habitants 2012)	65 104	239 648	27%
Naissances 2013	2 391	6 474	37%
% de la population < 15ans	44%	35%	
Taux de chômage (2012)	54%	22%	
% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ne possédant aucun diplôme (2012)	78%	49%	
% d'actifs ayant un emploi (2012)	21%	42%	

	Population	Taux de chômage	% de la population de moins de 14 ans
Apatou	7 291	75,8%	47,7%
Awala-Yalimapo	1 339	73,5%	38%
Grand-Santi	6 061	36,7%	48,3%
Mana	9 515	36,8%	43,6%
Saint Laurent du Maroni TOTAL	40 898	46,7%	41,5%
Saint Laurent du Maroni LEADER*	10 000 environs		
Total du territoire environs	34 206		

*Cas particulier pour saint Laurent du Maroni

L'estimation de la population dans la zone urbaine de Saint Laurent est de 80% de la population totale soit environs 34 000 habitants.

1.2. Le diagnostic du territoire

Un diagnostic général partagé a été réalisé sur la base des documents existants (Cf. Bibliographie). Les études existantes dans les différents secteurs, à l'échelle régionale ou à l'échelle du territoire du GAL, ont été analysées. Cette synthèse permet d'inscrire le prochain programme LEADER du GAL nord-ouest dans un cadre précis.

Ensuite, le diagnostic du territoire réalisé lors de l'ancienne candidature, a été remis à jour. Il s'agit d'un bilan dynamique basé sur le retour d'expérience du LEADER 2007-2013 (Cf. §1.4). En effet, l'ancienne programmation a permis de mettre en avant les points forts du territoire et d'identifier les volontés des acteurs, mais aussi de faire ressortir les freins au développement rural. Ces enseignements permettent aujourd'hui de mieux appréhender les potentialités du territoire et de cibler la stratégie du GAL. La présentation du bilan a été réalisée au cours des ateliers de concertation.

1.2.1. Un accès au territoire très hétérogène

Les 5 communes du GAL sont hétérogènes en termes d'accessibilité malgré les grands changements qui ont eu lieu en 2010 pour les communes du fleuve : Grand-Santi et Apatou. L'ouverture de la route Saint-Laurent/Apatou et la mise en place de la liaison aérienne Saint-Laurent/Grand-Santi ont permis un certain désenclavement de ces 2 communes. Cependant, la mobilité de la population et l'accès aux services administratifs se sont faiblement améliorés en raison des coûts des déplacements et des nombreux écarts qui ne sont pas reliés aux bourgs. Les habitants de ces communes sont toujours isolés des services de base et des circuits économiques guyanais. Grand-Santi est la commune la plus enclavée, située à 6 à 8h de pirogue ou à 45min d'avion de Saint-Laurent.

Les autres communes du GAL, Saint-Laurent, Mana et Awala-Yalimapo sont reliées par des routes et ont un accès direct avec Cayenne. Saint-Laurent du Maroni constitue le pôle urbain et regroupe la quasi-totalité des services administratifs. Les échanges de personnes et de marchandises sont facilités avec Awala-Yalimapo, Mana et Apatou mais les zones habitées éloignées des bourgs restent relativement enclavées.

Pour l'ensemble du territoire, la mobilité des populations reste faible et les nombreux écarts constituent toujours des zones isolées. D'autant plus que les centres bourgs ne possèdent pas suffisamment de services de proximité et que les déplacements vers Saint-Laurent ne sont pas facilités. Les opportunités de développement sont donc inégalement réparties. Des inégalités persistent en termes d'équipements, de maintenance, d'accès aux services publics, aux réseaux économiques, d'accompagnement des porteurs de projets, d'accès à différents marchés, d'information et de formation des populations, de coût des transports, du coût de la vie et donc du coût de toute activité ou service mis en place.

Ces éléments sont hors de portée du LEADER mais constituent des pré-requis à tout développement économique réel.

Le plan global de transports et de déplacements de la Guyane prévoit d'affecter prioritairement les moyens du programme FEDER 2014-2020 aux investissements de ce plan. Dans l'ouest la création, de pôles de mobilité et la mise en place de services de transport à la demande sont prévues ainsi qu'un service public de transport fluvial.

1.2.2. Des Besoins de base (eau, électrification, déchets, etc.) encore non satisfait sur le territoire

Les besoins pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets ne sont pas toujours couverts sur le territoire du nord-ouest guyanais ce qui peut expliquer les priorités données par les collectivités. Comme indiqué dans le PDRG « l'AEP des populations n'est pas assurée de façon satisfaisante sur l'ensemble du département, d'autant plus que l'augmentation des besoins est évidemment forte, à hauteur de l'accroissement démographique, bien que des efforts aient été réalisés ces dernières années dans ce domaine. [...] En termes de gestion des déchets, toutes les communes ne sont pas encore équipées de manière à assurer l'élimination et le traitement des déchets, et les dépôts illégaux dans la nature sont ainsi fréquemment observés. Pour la majorité des collectivités locales, les coûts de mise aux normes de ces installations ne peuvent être assumés. Elles ont besoin de soutien pour les actions de recyclage, de compostage et de stockage des déchets (équipement de petite échelle, sensibilisation, etc.). ».

1.2.3. Une amélioration des technologies de l'information et de la communication

L'amélioration de l'aménagement numérique du territoire ces dernières années a permis le développement des infrastructures nécessaires à la desserte en téléphonie. Ainsi le désenclavement des bourgs est notable en termes de communications et d'accès aux services publics et privés. Ces améliorations sont bénéfiques au développement économique, cependant, l'hétérogénéité du territoire est encore importante.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

⇒ L'accès au service de base pour tout le territoire et tous ses habitants

⇒ Le désenclavement du territoire pour améliorer le développement économique

1.2.4. Un territoire frontalier

Une très grande partie du territoire est frontalière avec le Suriname, le fleuve Maroni séparant les 2 pays. La perméabilité de cette frontière est importante d'autant plus que les populations sont tournées vers le fleuve, lieu de vie et d'échange privilégié. La vie sociale, économique et culturelle de l'ouest guyanais est fortement empreinte par cette proximité avec le Suriname.

Les déplacements de personnes et de marchandises entre les deux rives du fleuve sont très importants. Les différences de niveau de vie entre les deux pays entraînent des flux du côté surinamien vers la rive guyanaise. Les produits guyanais subissent une concurrence forte de ceux importés du Suriname qui limite les opportunités de développement local de production et de commercialisation.

Cependant, ce caractère frontalier peut représenter aussi une opportunité en termes d'importations, d'échanges de connaissances ou de développement du tourisme.

Les populations vivent entre les deux rives du Maroni, les familles Bushi nengue et Kali'na sont souvent de part et d'autres du fleuve. Les langues parlées sont communes aux deux rives, le français et le néerlandais ne sont utilisés qu'à l'école ou avec l'administration.

Toutefois, les modes de fonctionnement administratifs et économiques surinamien et français ou européens sont bien différents.

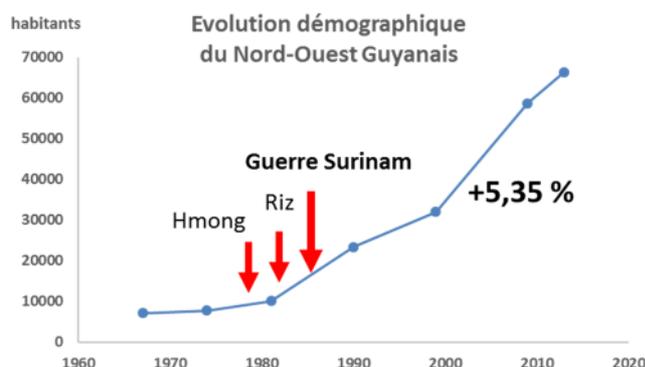
Ce qui est en jeu pour le territoire :

⇒ Maintenir l'identité des populations de l'ouest guyanais

⇒ Le développement économique de l'ouest face à la concurrence des produits surinamais

1.2.5. Une croissance démographique record, une population très jeune

Le nord-ouest guyanais connaît des taux de croissance démographique très importants.



L'ouest guyanais a connu une explosion démographique, entre 1982 et 1990, suite à la guerre civile du Suriname qui a conduit à l'installation définitive de nombreuses familles sur le territoire français. La population du territoire du GAL est passée de 10 064 habitants en 1981, à 32 029 en 1999 (source INSEE). Cette croissance démographique s'est poursuivie par la suite pour atteindre 65 104 habitants.

En 2012, la population du territoire du nord-ouest représente 27 % de la population totale guyanaise. Les naissances domiciliées dans le territoire du GAL en 2013 sont de 2391 soit 37% des naissances totales en Guyane. Le taux de natalité est de 40 ‰ pour le nord-ouest, et de 30 ‰ pour l'ensemble de la Guyane. C'est, avec Mayotte, les taux les plus élevés de France, proches des taux des pays les plus pauvres.

Communes	Population (source : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2015)	Taux de croissance (source : Insee, taux annuel moyen entre 2006 et 2011)
Apatou	7 291	+ 3,3 %
Awala-Yalimapo	1 339	+ 1,7 %
Grand-Santi	6 061	+ 10,5 %
Mana	9 515	+ 3,0 %
Saint Laurent total	40 898	+ 3,7 %
Total territoire du Nord-Ouest Guyanais	65 104	+ 4,5 %

La population du territoire est très jeune, les moins de 20 ans représentent plus de 50 % de la population totale. Aussi, plus de 40 % de la population de l'ouest a moins de 15 ans, alors que pour l'ensemble de la Guyane, ce chiffre est de 34% (source : Insee, 2014).

Commune	% de la population de 0 à 14 ans (source : Insee, RP2011 exploitations principales)
Saint Laurent	41,5%
Apatou	47,7%
Grand-Santi	48,3%
Mana	43,6%
Awala-Yalimapo	38,0%
Nord-ouest guyanais	43.8%

Les perspectives d'évolution de la population pour les années à venir montrent que l'ouest guyanais restera la zone où l'augmentation sera la plus forte.

Le CPER prend bien en considération ces perspectives : « Selon les chiffres de l'Insee, si les tendances démographiques se poursuivent, la population pourrait atteindre 424 000 habitants en 2030, soit une augmentation de près de 70 % de sa population en 17 ans. Cette croissance de la population va impacter inégalement le territoire. C'est dans la partie ouest de la Guyane qu'elle est la plus forte ce qui nécessitera de construire les infrastructures et les équipements nécessaires à l'accueil de ces populations. »

Cette dynamique démographique originale doit donc absolument être prise en considération dans la création et le développement des infrastructures et des structures d'accompagnement de l'Ouest (formation, emploi, activités, équipements de santé et médecins, services aux personnes...

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ Anticiper l'aménagement du territoire pour répondre à la forte croissance démographique
- ⇒ La création d'activités et d'emplois
- ⇒ L'accessibilité aux services de base pour tout le territoire et tous ses habitants
- ⇒ La formation des jeunes et le développement des compétences techniques locales

1.2.6. Une population plurielle aux réalités culturelles fortes

Une diversité culturelle forte à l'image d'une histoire riche

Bushinengue du Maroni et de l'intérieur du Suriname (Djuka, Aluku, Saramaka, Paramaka) Créoles, Haïtiens, Hindoustanis, Chinois, Hmongs, métropolitains, Brésiliens, Guyaniens, Hollandais, Amérindiens (Kalin'a, Wayana, Emerillons...) telle est le paysage de l'Ouest.

La population de l'ouest se caractérise par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. En effet, le territoire du GAL nord-ouest est une mosaïque ethnique généralement déterminée en fonction des différents flux de migration anciens ou récents.

Les amérindiens habitent principalement sur la commune d'Awala-Yalimapo et les villages de St Laurent du Maroni (Prospérité, Paddock, Esperance...), les bushinengues vivent le long du Maroni. Les populations de Mana et Saint-Laurent du Maroni sont très mélangées, avec une dominance bushinengue. Enfin, le village de Javouhey est essentiellement habité par la population Hmong implantée depuis 1978.

Par leur force et leur originalité, les cultures de ces différentes communautés ethniques présentes sur ce territoire constituent une vraie richesse.

Ces populations projettent les réalités culturelles fortes de la région, qui s'expriment autant au niveau de la langue que de l'organisation sociale et économique. De plus les modes de vie sont étroitement liés aux milieux et aux ressources naturelles.

Ainsi, dans la vie publique amérindienne et bushinengue, coexistent deux formes de régulation, l'une par le droit coutumier, l'autre par le droit national. La propriété de la terre n'existe pas sur les territoires communautaires amérindiens, ce qui pose dans certains cas des difficultés face aux institutions.

Un territoire qui regroupe une mixité de population étrangère importante.

Commune	Nationalité Française	Etrangere
Saint Laurent	23 813	16 784
Apatou	4 900	2 357
Grand-Santi	1 997	4 032
Mana	4 333	5 001
Awala-Yalimapo	876	463
Nord-ouest guyanais	55%	45%

Près de 45% de la population du Nord Ouest est de nationalité étrangère. **Une diversité et mixité de population témoin d'une histoire et d'un passé encore fortement présents.**

Des cultures en évolution vers une perte d'identité

L'évolution des modes de vie (par regroupement des populations autour des équipements publics mis en place et, par le passage d'un système peu monétarisé à un système fortement monétarisé suite à l'instauration du RMI à la fin des années 80) a des conséquences importantes notamment sur les structures sociales : perte de savoir-faire, déculturation, problèmes sociaux, assistanat, pressions sur les ressources naturelles.

Les savoir-faire, les représentations symboliques qui constituent le noyau des cultures font l'objet d'une transmission insatisfaisante auprès des jeunes générations, aussi, on voit se creuser un écart entre la culture dont les jeunes se réclament et la connaissance qu'ils en ont.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

⇒ Trouver l'équilibre entre l'intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle

⇒ La prise en compte de la pluralité des cultures et des publics dans l'accompagnement et la conception des outils de développement

1.2.7. Un niveau de formation faible et un manque de compétences locales

Le fort, taux de chômage décrit précédemment est étroitement lié à **un niveau de formation et qualification très faible** : 78% de la population de plus de 15 ans sur le territoire du Nord-Ouest ne possède aucun diplôme contre 49 % pour la Guyane (Insee 2012).

Commune	% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ne possédant aucun diplôme (source : Insee, 2012)
Apatou	91,3%
Awala-Yalimapo	69,6%
Grand-Santi	93,4%
Mana	74,2%
Saint Laurent	62,4%
Nord-ouest guyanais	78,2%

L'éloignement et le manque d'infrastructures d'enseignement et de formation adaptée aux populations du Nord-Ouest, populations non francophones, expliquent ces chiffres qui sont sans cesse en augmentation avec l'explosion démographique. Les communes de Grand-Santi et d'Apatou sont les plus touchées, il n'existe pas de lycée et les élèves doivent se déplacer sur Saint-Laurent.

L'ouest guyanais ne possède pas de pôle universitaire et les élèves doivent se rendre sur Kourou ou Cayenne pour avoir accès aux études supérieures.

Le manque de compétences locales est donc très important. Outre la difficulté que cela induit pour chacun de trouver ou générer son emploi, ceci a pour conséquence que les employés sont souvent recrutés en dehors du territoire et en dehors de la Guyane. Ce recrutement exogène généralisé est un problème pour la bonne adaptation des projets aux réalités locales, leur appropriation par la population et par conséquent la pérennité des actions.

La maison familiale rurale (MFR) est un exemple de lieu d'apprentissage qui tend à prendre en compte les réalités du territoire de par ses principes fondateurs que sont la formation par alternance, l'implication des familles et des maîtres de stage dans les prises de décision de l'association MFR. Ces réalités concernent en particulier :

- le public, en proposant des apprentissages basés sur les réalités vécues en milieu professionnel par les stagiaires, et en proposant un accompagnement individuel des personnes
- les contenus pédagogiques et des formations en réponse à des besoins locaux exprimés par les acteurs du territoire.

Dans l'ouest, il existe la MFR de Mana (2002-mise en place par à la CCOG avec l'appui du LEADER II) et celle d'Apatou (2010). Les formations proposées en agriculture et en service à la personne, de niveau VI à IV, accompagnent les jeunes depuis la 4eme jusqu'au baccalauréat en passant par le CAP.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

⇒ La formation adaptée des jeunes pour une prise en charge locale du développement

⇒ La prise en compte de la pluralité des cultures et des publics dans la formation et la conception des outils de développement

1.2.8. Une réalité économique et une situation sociale difficiles

En Guyane et particulièrement dans l'ouest, de nombreuses activités sont informelles. Aujourd'hui, différents systèmes économiques, concernant tous les domaines (agriculture, orpaillage, commerce, transports) cohabitent sur le territoire :

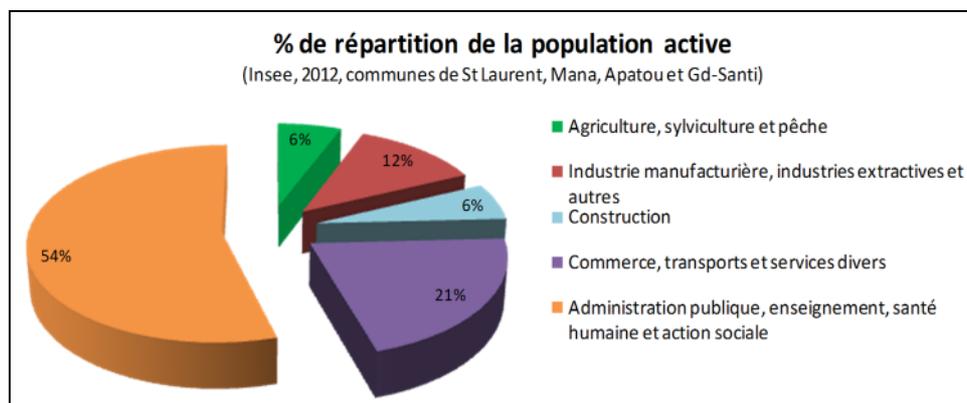
- l'économie officielle, représentée par les sociétés déclarées et reconnues par l'administration,(agriculture, commerce...)
- l'économie traditionnelle avec peu d'échanges monétarisés (abattis, pêche, cueillette),
- l'économie informelle orientée vers une activité commerciale et/ou productive non contrôlée.(abattis, négoce, transport..)

Dans l'ouest, la part de l'activité informelle est particulièrement élevée par rapport au reste de la Guyane et le nombre de personnes sans emploi régulier est supérieur de plus de 50% à la moyenne régionale. La Guyane connaît de forts taux de chômage (20,7%, Insee, 2^e trim. 2013) mais cette situation distingue fortement le territoire de l'ouest guyanais où le taux de chômage moyen est quasiment de 54 %

Commune	Taux de chômage en % des 15-64 ans (source : Insee, 2012)
Apatou	75,8%
Awala-Yalimapo	73,5%
Grand-Santi	36,7%
Mana	36,8%
Saint Laurent	46,7%
Nord-ouest guyanais	53,9%

La part de population active occupant un emploi est 2 fois plus faible dans le nord-ouest que pour le reste de la Guyane.

La répartition par secteurs d'activités, figure ci-dessous, montre la place qu'occupe l'administration dans les employeurs.



Toutes ces données traduisent bien le contexte particulier de l'ouest et l'immensité des besoins de cette partie de la Guyane. Les projections pour les années à venir indiquent une poursuite de l'augmentation démographique, d'autant plus importante dans l'ouest. Le développement économique et social du territoire du GAL nord-ouest constitue dès aujourd'hui un enjeu majeur pour la Guyane

La croissance démographique est plus rapide que celle de l'emploi. Le renversement de cette tendance représente un défi majeur.

Les freins au développement économique sont multiples à ce jour et sont d'autant plus importants pour les écarts et les communes isolées :

- **un marché local réduit**, un éloignement aux autres marchés existants et des coûts d'acheminement conséquents
- **des retards d'équipements**, d'infrastructures et de services de base qui constituent des limites à la formation et à la mise en place de filières structurées et à l'innovation technique
- **des compétences locales faibles** qui limitent la capacité des populations locales à dynamiser le développement économique du territoire et qui pénalisent les entreprises en place pour l'embauche de personnel
- des prestations sociales, qui représentent une nécessité économique, mais qui constituent aussi une démotivation pour la recherche d'activité salariée, notamment quand le niveau de qualification ne permet d'accéder qu'à des emplois peu rémunérés
- **une économie dominée par le secteur tertiaire** : plus de 51 % des salariés sont employés par les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (source INSEE 2012)
- **une pluriactivité fréquente** : la population a recours à des activités économiques multiples afin de dégager des revenus suffisants à la satisfaction de leurs besoins.
- des difficultés d'accès aux systèmes bancaires classique et micro-finance pour les porteurs de projets et les entreprises
- une position transfrontalière qui entraîne une concurrence d'autant plus pénalisante que l'application des réglementations et des normes communautaires sont coûteuses. Elles limitent le développement économique aussi bien pour les importations que les exportations du fait de forts coûts de production

L'augmentation de la population, le désenclavement des territoires et l'évolution des modes de vie constituent des opportunités pour le développement de l'activité économique mais aussi une menace pour l'équilibre social si le rattrapage économique n'est pas assez rapide.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ Le développement d'activités économiques en milieu rural
- ⇒ La structuration de filière économique durable
- ⇒ Le développement d'une culture de projets et d'une dynamique entrepreneuriale

1.2.9. Le secteur agricole, une mosaïque complexe

Parmi les activités en milieu rural, l'agriculture occupe une part très importante de la région. La superficie agricole utilisée (SAU) est de 14 687 ha sur le territoire de la CCOG ce qui représente 58% de la SAU en Guyane. L'évolution du nombre d'exploitations professionnelles entre 2000 et 2010 est de 23,9% pour l'ouest guyanais, pour seulement 12,5 en moyenne sur toute la Guyane. Les grandes cultures dont le manioc constituent près de 70% de ces exploitations. Le nombre total d'actifs est de 5300.

A l'échelle du territoire, l'agriculture est hétéroclite et les modes de production peuvent être intensifs comme le maraîchage à Javouhey, extensifs comme les élevages bovins ou traditionnels comme les cultures sur brûlis.

Une prédominance de l'agriculture familiale

Le paysage agricole de l'Ouest guyanais est principalement composé :

- des abattis, petites clairières agricoles cultivées de manière traditionnelle selon la méthode du brûlis
- des parcelles maraîchères et arboricoles, essentiellement concentrée sur la zone de Javouhey (Hmong), généralement cultivées de manière semi-intensive
- de quelques élevages, de taille et de niveau d'intensification variables
- des rizières, en culture industrielle, mais pour la plupart abandonnées à ce jour

L'agriculture sur abattis est le type d'exploitation agricole le plus représenté : 81 % des exploitations agricoles de l'Ouest. Globalement, il s'agit d'une activité familiale pour l'auto-consommation, et dont les surplus sont vendus dans le cadre du voisinage ou sur les marchés. L'abattis est un mode de vie, une source irremplaçable de produits traditionnels et un mode de mise en valeur de zones contraignantes respectueux de l'environnement. C'est également un facteur de stabilité sociale forte (occupation des personnes et production alimentaire).

L'agriculture familiale est traditionnellement consacrée à l'alimentation des populations locales et l'abattis porte principalement des cultures dites « vivrières » (tubercules, légumes pays, bananes, ananas...). Dans un système de rotation complexe, une famille utilise entre 10 ha et 20 ha sur une génération pour la pratique de l'abattis. Ce système de culture a longtemps été considéré comme partie intégrante du mode de vie des populations amérindiennes, créoles et bushi nengue, mais une partie de ses pratiquants souhaite depuis quelques années professionnaliser leur activité agricole en diversifiant les cultures (arboriculture, maraîchage) et les modes d'exploitation (introduction de parcelles de spécialisation destinées à la production marchande) ou encore en introduisant des petits élevages.

La communauté Hmong de Javouhey domine **la production maraichère et arboricole** de la région.

L'association PFFLG (Producteurs de Fleurs, de Fruits et de Légumes de Guyane), a été créée en 2007, c'est une association regroupant le tiers des producteurs de Javouhey (plus de cinquante personnes), en premier lieu dans l'objectif d'avoir accès à l'information (évolutions du contexte réglementaire, des marchés, etc.), mais également pour permettre les modifications techniques et organisationnelles vues comme nécessaires.

Les rizières de Mana s'étendent sur un périmètre irrigué de 5 800 ha, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics. L'érosion côtière, la mauvaise gestion et les problèmes de rentabilité ont entraînés de graves difficultés pour cette filière et la production aujourd'hui est quasi-nulle.

Le poids **de la production animale** reste limité. Cohabitent sur le territoire quelques élevages de très grandes dimensions (présents sur la commune de Mana) et de très petits élevages. Sur le fleuve, c'est l'élevage de volaille qui est le plus représenté.

La création de l'abattoir multi-espèces à Mana est un pilier majeur du développement de l'économie et de l'emploi dans l'ouest. Il permet de renforcer et de structurer la filière animale pour la couverture des besoins locaux et d'augmenter la compétitivité de l'élevage.

Certains produits amazoniens disposent d'un fort potentiel de développement. **La transformation de ces produits** apporte une valeur ajoutée plus rémunératrice que la seule production primaire agricole. L'atelier de transformation des produits amazoniens, au sein du Pôle Agroalimentaire, (PAOG) a doté le territoire d'un outil pour les agro-transformateurs de l'ouest souhaitant mettre au point ou développer un produit. L'accompagnement de cette filière par la FDMFR a permis de structurer, de former, de consolider et de professionnaliser les agro-transformateurs de l'ouest. L'association Ouest Agro-Transformation est un exemple de collaboration pour le développement et la diversification des activités, pour la valorisation et l'écoulement des produits locaux.

L'atelier de transformation de produits végétaux du PAOG est à la fois un laboratoire expérimental, un outil de formation et d'animation et un centre de production pour les professionnels et porteurs de projets du territoire.

Les écarts et les communes du fleuve ont un accès relativement limité au PAOG et la transformation relève principalement de pratiques familiales plus ou moins ponctuelles. Elle concerne surtout le manioc (couac, kasiri, kasave) les fruits de palmier (wasai, awara), jus de fruits, etc.

L'accompagnement technique et réglementaire de la filière agro-transformation reste indispensable pour favoriser l'entreprenariat, l'innovation, la coopération.

La FDMFR a mené un travail conséquent pour animer et structurer la filière de l'agro transformation, elle a pu suivre et accompagner près de 20 agro transformateurs. Les objectifs principaux étant :

- De répondre aux besoins des professionnels de l'agro-transformation de l'ouest guyanais sur la base d'un diagnostic et de repérage des besoins permanent et commencé en septembre 2012
- De préparer des actions de formation et former des agro-transformateurs ou responsables d'entités d'agro-transformation locaux
- D'accompagner à la structuration de groupements de production ou transformation en possibles liens avec les partenaires du développement agricole locale

Les bilans des actions menées par l'atelier relais et la FDMFR sont en annexe

Ces systèmes de production agricole très diversifiés coexistent sans relation entre eux. Cependant, l'agriculture est une activité globalement peu rémunératrice malgré le dynamisme dont font preuve certains agriculteurs, et elle est de ce fait, en général, une des composantes d'un système de plusieurs activités.

De plus, les marchés sont relativement limités, notamment sur les communes du fleuve pour lesquels l'accès aux marchés de Saint-Laurent du Maroni, de Cayenne ou l'export sont impossibles. Dans ces communes, les opportunités de développement reposent sur le marché local (stable et captif : école, dispensaires, etc.) et une exportation de produits à haute valeur ajoutée, inexistantes aujourd'hui.

Les principales difficultés rencontrées sont dues au marché restreint, peu diversifié, non structuré, à la faible technicité des agriculteurs et à la concurrence des produits importés illégalement.

Des progrès dans la reconnaissance et l'accompagnement des agriculteurs de l'Ouest...

L'accès au foncier et l'aménagement rural ont favorisé l'implantation des exploitants agricoles et leur capacité à mobiliser des moyens de production : Régularisation foncière (Ordonnance 1998), création des concessions pour culture itinérante, Périmètres d'Attribution Simplifiée

- La formation des agriculteurs s'est très fortement développée : Plans de professionnalisation, installation des MFR (Mana + Apatou), d'un lycée agricole à Saint-Laurent, antennes du CFPPA (Saint-Laurent + Maripasoula)
- Une reconnaissance administrative et économique des exploitants de l'Ouest a été opérée: affiliation à la MSA pour tous les types d'agriculteurs, primes et subventions accessibles aux exploitants...
- Quelques programmes de développement ont été mis en œuvre et des outils structurants ont été construits : PEAFOG (Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais – 2002-2009), PAG (Parc Amazonien de Guyane) et programmes LEADER, Pôle agroalimentaire de l'Ouest Guyanais

...Mais des besoins d'accompagnement toujours très importants

D'une manière générale, le triptyque Formation – Accompagnement – Recherche/Développement a toujours été déséquilibré dans l'Ouest Guyanais, ce qui ne permet pas un développement harmonieux, homogène et progressif de l'agriculture dans ce territoire pourtant propice. Ainsi le monde agricole n'est-il pas structuré et doit faire face à des dynamiques de développement informelles peu intégrables à des stratégies de développement.

C'est pour palier à ce déséquilibre que les techniciens de l'Ouest ont commencé à se réunir, à savoir CFPPA, MFR, FD MFR, GDA de Mana, PFFLG, UPAM, CDAG de Saint Laurent, Atelier de Transformation de Mana, CCOG, Mairie de Grand Santi, IKARE.

A partir d'un travail de réflexion entre ces différents acteurs, s'est construit un plan de développement de l'agriculture de l'Ouest Guyanais (PDAOG)

Ce qui est en jeu pour le territoire :

⇒ Le développement du secteur agricole et la pérennisation des exploitations

⇒ L'amélioration de l'écoulement des productions agricoles locales

⇒ La structuration et l'appui au secteur artisanal de l'agro transformation (développement de la transformation artisanale des produits agricoles locaux)

1.2.10. Des atouts environnementaux à préserver et valoriser

Les modes de vie des habitants du nord-ouest guyanais sont étroitement liés à l'environnement naturel et les relations sont quotidiennes à travers la culture des abattis, la vie sur le fleuve, les activités de pêche et de chasse, la construction, les arts, etc...

Le territoire est composé d'une diversité de milieux remarquables : cordons dunaires, marécages d'eau douce ou d'eau saumâtre, vasières, mangrove côtières, forêts marécageuses, forêts sur sable blanc, forêt primaire....

La plaine côtière qui se caractérise par la présence de vasières à palétuviers blancs, des marais et marécages côtiers. Des cuvettes et des plans d'eau parsèment cette plaine inondée et inondable. Dans cet espace, les cordons sableux témoignent de la variation du trait de côte.

Le fleuve sépare ainsi les espaces herbacés des plages, des mangroves et des marais. La plaine est constituée de milieux humides de grande qualité mais aussi très sensibles. Les marais, limités par la mangrove du bord de mer, regroupent les marécages d'eaux saumâtres à douces, refuge d'une faune riche.

L'ensemble des écosystèmes littoraux présente la particularité d'être instable et de subir un bouleversement cyclique d'accumulation et d'érosion lié aux dépôts d'alluvions argileux et à la force du courant.

Certain site comme la pointe Isère située à Awala-Yalimapo, dans la réserve naturelle de l'Amana constitue le plus bel exemple de cette spectaculaire dynamique côtière en Guyane.

Le littoral de l'ouest est connu pour ses plages qui représentent un des sites mondiaux de ponte des tortues marines.

Les vasières accueillent de nombreuses espèces de limicoles migrateurs, les mangroves abritent de belles colonies mixtes d'ibis rouges et d'aigrettes. La région présente près de 90 % de la population de canards de Guyane.

On retrouve aussi les espaces boisés sur les terres basses où la forêt est marécageuse et riche en palmiers. L'Ouest de la Guyane est marqué par des forêts sur sables blancs, qui ne se rencontrent que dans le Nord-Ouest de la Guyane, sur Mana.

Les forêts du Bas Maroni sont des forêts de basse altitude. Localisée sur une bande étroite le long des cours d'eau ou criques d'eau stagnante, la forêt marécageuse « pinotière »

La forêt de terre ferme sur sol argileux présente un aspect assez uniforme. La richesse de la faune et flore y est très riche

Le point commun entre les cinq communes du GAL est l'implantation des centres bourgs au bord des fleuves pour Saint-Laurent, Apatou, Grand Santi et Mana et au bord de l'océan pour Awala Yalimapo.

Les pressions sur le milieu

La modification des modes de vie, la pression urbanistique et les besoins en matière de développement économique font de l'enjeu environnemental un défi pour les zones habitées. Sur l'ensemble du territoire, les ressources en gibiers, poissons et essences ligneuses intéressantes, disponibles pour les populations, sont en diminution (« il faut aller de plus en plus loin pour les trouver »). La gestion des déchets est encore insuffisante et la pression démographique aggrave la situation.

L'intensification de la production agricole, notamment par le passage de la culture d'abattis au maraîchage, crée localement des risques de pollution par les produits phytosanitaires.

L'ensemble du territoire comporte plusieurs mesures de protection de l'environnement :

- la réserve naturelle de l'Amana, s'étend sur la bande littorale des communes de Mana et Awala-Yalimapo, de l'embouchure du Maroni jusqu'à l'embouchure de l'Organabo. D'une superficie d'environ 14 800 hectares, c'est un site Ramsar. Lieu de ponte exceptionnel pour les tortues marines, la réserve abrite aussi de nombreux oiseaux migrateurs.
- l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la forêt des sables blancs de Mana couvre 25 700 hectares. Il concerne un habitat très spécifique, peu représenté en Guyane, et qui héberge des cortèges d'espèces totalement inédits dans la région.
- le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG) rassemble des communes de la bande littorale, Mana en fait partie. Ses principales missions sont l'aménagement du territoire, la gestion des espaces naturels, ainsi que le développement économique basé sur les savoir-faire locaux. Il est également gestionnaire de la réserve naturelle de l'Amana.
- le conservatoire du littoral a pour mission de préserver définitivement des sites naturels le long des rivages. La pointe Isère et le sentier Kanawa sur la commune d'Awala-Yalimapo ont été acquis par le conservatoire et un projet de sentier existe au niveau des rizières de Mana.

Une richesse à préserver

La richesse environnementale du territoire qui est loin d'être limitée aux zones protégées est donc très grande et l'impact des activités actuelles sur ces milieux naturels non négligeable. Au regard de ce potentiel, le territoire porte une responsabilité quant à sa préservation et dispose de la possibilité de s'engager de manière volontaire dans un développement durable. Ceci en prolongation de la manière dont le milieu a été traditionnellement mis en valeur par les amérindiens d'abord et les populations marronnes et créoles ensuite (abattis, chasse, pêche en équilibre avec la ressource avoisinante).

Au-delà de son intérêt patrimonial, l'existence de cette richesse contient en elle des potentialités de mise en valeur durable à terme (touristiques, agricoles et artisanales en particulier), et il est important que tout développement économique futur soit conçu en intégrant comme pré-requis sa préservation. Il est donc essentiel aujourd'hui de mieux sensibiliser et d'offrir une meilleure visibilité de ses richesses naturelles pour une réelle appropriation de l'environnement par les habitants de l'ouest guyanais.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ L'appropriation et le respect de l'environnement par la population locale
- ⇒ L'attractivité du territoire
- ⇒ Une meilleure visibilité des atouts environnementaux du territoire
- ⇒ La valorisation des ressources naturelles pour les usages domestiques et/ou économiques

1.2.11. L'activité touristique en phase d'appropriation par la population

Le secteur du tourisme, même s'il est relativement limité, est facilement identifié par les personnes rencontrées lors du diagnostic comme un secteur accessible, à fort potentiel et structurant pour le milieu rural.

Les caractéristiques et richesse de l'environnement naturel et culturel de l'Ouest sont propices à ce secteur. La coopération avec le Suriname sur ce secteur d'activité peut présenter un atout supplémentaire.

Le potentiel touristique du territoire est lié :

- **A la diversité des milieux** (Plages, criques, bords de fleuve, forêt, milieux humides) **et à la présence d'espèces remarquables** comme les tortues marines.

L'observation des tortues marines est un atout incontournable sur l'ouest mais il conviendrait d'accompagner le volet sensibilisation, éducation sur cette activité encore mal maîtrisée.

La présence de sentiers aménagés à Saint Laurent, Mana, Awala (forêt des Malgaches, de Saint-Jean, Saint-Maurice, sables blancs, Kanawa), est à valoriser. Un accompagnement sur la gestion locale et sur l'utilisation optimale de ces sentiers est nécessaire.

Des projets de nouveaux sentiers comme celui dans les rizières de Mana ou de caïman mourri sont en étude avec le soutien du conservatoire du littoral.

Les randonnées fluviales sur les fleuves Maroni et Mana et leurs nombreux affluents peuvent constituer un atout majeur pour le développement touristique mais il conviendrait de leur donner plus de visibilité.

- **A la diversité culturelle du territoire** : la découverte d'une histoire riche en événements et la découverte des savoirs et savoirs faire des populations.

La présence de vestiges archéologiques et monuments classés visibles sur ce territoire témoignent d'une histoire riche en événements. Les sites de visites du territoire sont concentrés à Saint-Laurent (musée du camp de la transportation, vestiges du bain) et Mana (les bâtiments de la mère Javouhey, l'ancienne léproserie de l'Acarouany) mais pourraient être développés (Maison de l'Estuaire à Awala-Yalimapo par exemple). L'art et l'artisanat sur le territoire présentent une configuration riche à l'image de la diversité culturelle que l'histoire a produite dans cette région.

Le produit de la Route de l'Art et la réalisation du CARMA établissent un lien entre ces communes qui présentent globalement une forte attractivité culturelle.

Les villes « d'Art et d'Histoire », Saint-Laurent et Awala-Yalimapo, ont développé une programmation d'événements culturels importante (expositions, carnivals, concerts, jeux Kalinas, journée du manioc), ainsi que la commune de Mana (festival du conte, festival de musique...) mais les communes du fleuve, Apatou et Grand Santi sont dépourvues d'animation événementielle significative.

La mise en place d'un calendrier d'événements d'intérêt touristique à l'échelle du territoire est donc un objectif à prendre en compte en lien avec le développement des hébergements qui conditionnent les capacités.

L'Ouest dispose d'une capacité d'accueil très diverses (de l'hôtel 4 étoiles aux gîtes, chambres et carbet d'hôtes) avec une fréquentation aléatoire et saisonnière pour les gîtes et chambre d'hôtes sur les communes comme Awala, Apatou ou Grand Santi.

La répartition des hébergements est très inégale sur le territoire et globalement peu dense. Le manque d'hébergement sur le Maroni ne permet pas de planifier un flux touristique significatif alors que le tourisme fluvial peut être un axe majeur de développement.

Le territoire possède une offre assez importante en restauration, en transport et en activités à Saint-Laurent mais peu dans les autres communes.

Le développement de ce secteur demande une dynamique du territoire, la structuration des activités, la mise en relation des acteurs du secteur (hébergement, restauration, visites, guides, artisanat, commerce, etc.), dans laquelle pourraient se rejoindre les communes, les producteurs agricoles, les artisans, les restaurateurs, etc.

Des structures existent déjà et doivent porter cette structuration du secteur. La mise en réseau des acteurs est un axe de travail prioritaire.

Une réflexion devra être aussi menée très rapidement sur la question de la compétence Tourisme attribuée aux communautés de communes via la loi Notre.

Par cette activité touristique, l'objectif est bien de valoriser le patrimoine naturel et les spécificités culturelles propres à ce territoire et de **permettre un développement économique et sociale des communes par la création d'activités et d'emplois.**

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations rurales
- ⇒ L'attractivité du territoire
- ⇒ Une meilleure visibilité des atouts touristiques du territoire
- ⇒ La structuration d'activités touristiques durables
- ⇒ Le développement du secteur touristique dans le respect des atouts culturels et naturels du territoire

1.2.12. L'art et l'artisanat: une configuration riche mais complexe, à l'image de la diversité culturelle

L'art et l'artisanat sur le territoire présentent une configuration riche mais complexe, à l'image de la diversité culturelle que l'histoire a produite dans cette région.

Cette activité entretient une tradition artistique particulièrement riche mais presque inexploitée.

Une situation artistique et artisanale à 3 entrées :

- Des individus, porteurs de savoir-faire,
- Des espaces, investis par des cultures et
- Des productions, issues de ces savoirs faire et de ces cultures.

De nombreuses zones d'artisanat peuvent être identifiées culturellement :

- Un habitat bushinengue, dispersé sur la RN1, le CD9 et la RD11.
- Une réalité amérindienne organisée autour des foyers villageois.
- Une production artistique hmong.

La diversité ethnique de la région et la spécificité des situations migratoires conduisent les artisans à développer des dynamiques de production et de commercialisation très différentes.

Divers points de promotion et de vente de l'art sont également identifiés à partir d'initiatives associatives et institutionnelles. (Route de l'art, CARMA, office du tourisme...)

Une dynamique culturelle à poursuivre

Publics, privés, modestes ou ambitieux, pédagogiques, artistiques, événementiels ou pérennes, le territoire de l'ouest présente un foisonnement de projets culturels depuis ces dernières années. Cette dynamique de projets, d'animations culturelles témoigne d'une réelle volonté des acteurs à préserver et valoriser leur savoir-faire.

Il est donc important aujourd'hui de poursuivre cette dynamique et d'accompagner les acteurs pour une meilleure mise en œuvre des projets et permettre une meilleure visibilité de ce patrimoine par la diffusion, et la communication.

Cette dynamique ne pourra être maintenue sans la mise en réseau des acteurs. La coordination des actions est indispensable pour mutualiser les moyens et les compétences et avoir une réelle plus-value pour le territoire. Les échanges entre acteurs développeront une meilleure connaissance des potentiels culturels du territoire.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ Trouver l'équilibre entre l'intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle
- ⇒ La mise en valeur de ce patrimoine culturel, comment je dis ma culture au monde ?
- ⇒ Une meilleure visibilité des atouts culturels du territoire
- ⇒ La structuration des filières d'artisanat d'art

1.2.13. De nombreuses initiatives et activités rurales

Des activités contraintes par un marché étroit et dominées par l'informel

Le développement en milieu rural est insuffisamment développé sur le territoire et dominé par les activités informelles. Les initiatives, les activités et les savoir-faire sont nombreux, en particulier dans l'utilisation des ressources naturelles et les transports. Cependant, ils ne permettent pas de couvrir les besoins et le nombre d'entreprises déclarées est très faible en dehors de Saint-Laurent du Maroni.

Le développement des activités est limité par la taille du marché, le pouvoir d'achat des habitants, le manque de compétences et de capacités pour entreprendre. Dans les communes isolées, ces problèmes sont amplifiés par la distance vis-à-vis des administrations et des structures d'accompagnement des entreprises et des contrôles, par le problème de la langue, qui rendent difficiles pour les porteurs de projet d'accéder à l'information et à la formation.

Le développement de l'Ouest guyanais doit être basé sur l'accompagnement, le développement et la structuration des activités non déclarées ou cantonnées à la sphère familiale pour pouvoir, à terme, donner lieu à la création d'entreprises et l'offre de services respectueux du cadre légal.

Une dynamique associative importante

La mise en place d'événements culturels, (festival, atelier contes, résidence d'artistes), des actions en faveur de la jeunesse (atelier cirque et cinéma, activité périscolaire, lecture...), valorisation et promotion des richesses du patrimoine (produits de l'agro transformation, artisanat et savoir-faire) ...La liste est longue et les projets nombreux ! C'est un fait, les nombreuses associations jouent un rôle majeur dans la construction du territoire.

Les associations contribuent au dynamisme du territoire, en aménageant, en créant des activités sur les bourgs et les écarts.

Elles permettent aussi une mise en valeur du patrimoine (histoire, culture, nature).

Les associations sont donc un support d'animations locales, elles sont moteurs pour mettre en place des animations et créer des services de proximité adaptés aux besoins des populations.

Lors des rencontres avec les responsables d'association, tous évoquent des difficultés au montage de leur projet et un manque d'accompagnement et de partenariat entre associations pour proposer des projets communs.

Des positions inégales face aux opportunités de développement

Au sein du territoire du nord-ouest guyanais, de fortes inégalités existent pour l'accès aux dispositifs d'appui proposés par l'administration française et les institutions européennes. La pluralité d'histoire des habitants, et les différences de niveau d'enclavement induisent plusieurs positionnements des populations vis-à-vis du système français. En effet, le « choc culturel » persiste entre, d'une part, l'administration et la société occidentale, la réglementation exigeante et d'autre part une population jeune, non formée, maîtrisant parfois mal le français avec des besoins d'ordre social.

Les bénéficiaires actuels des aides au développement sont majoritairement les collectivités et les établissements publics, ou les privés qui sont familiers du système administratif français. Les groupes sociaux à la marge de ce modèle ou isolés physiquement, avec des références culturelles, sociales et économiques non européennes, sont en situation défavorable pour saisir les opportunités d'accompagnement qui existent en Guyane.

Les porteurs de projets privés sont souvent désavantagés en termes de connaissances des dispositifs et des procédures administratives.

La complexité des procédures et les délais de paiements longs pour des porteurs de projets souvent fragiles est une des difficultés rencontrées

Dans ce sens, il a été souvent rappelé lors des entretiens avec les responsables des communes du fleuve, que les compétences locales, la maîtrise de la langue française pour comprendre le montage des dossiers européens, pour mettre en œuvre et maintenir des projets de développement locaux sont insuffisantes aujourd'hui dans ces communes et ne permettent pas de bénéficier des opportunités qui existent. **Un appui spécifique (et inégalitaire par rapport à d'autres communes) est demandé pour compenser ce décalage culturel et ce retard dans l'acquisition des compétences nécessaires.**

Revient également ici, le problème de la différence entre les communes du territoire. Les communes sont hétérogènes en termes de développement économique et de facilité d'accès aux services.

Le développement social est aussi conditionné par l'aménagement du territoire. Le cadre de vie des populations est défavorisé par l'absence d'équipements culturels et sportifs sur les zones isolées..

L'absence de services de proximité et d'équipements de base est caractéristique des écarts. La mobilité est donc une composante du développement économique et d'accès à l'emploi, mais le coût des transports est un frein dans l'ouest guyanais.

Les activités classiques et les structures d'accompagnement connues ne sont pas forcément adaptées à tout le territoire. Les facilités d'accès aux aides ne sont pas homogènes sur le territoire et entre les acteurs.

Un travail de réflexion et d'échanges méthodologique entre les acteurs du territoire sur la manière d'accompagner les populations du fleuve (Apatou et Grand Santi) serait important en préalable à la mise en place des actions.

Quel accompagnement ?

Les structures intervenant actuellement dans les domaines économique, éducatif et social ne prennent pas toujours en considération les enjeux identitaires, culturels et sociaux d'un tel schéma dans leur action.

Au cours de plusieurs entretiens et lors du séminaire, il a été soulevé dans toutes les thématiques abordées, **un manque d'accompagnement adapté des porteurs de projets, un manque de mutualisation des compétences, un manque de mise en réseau des acteurs.**

Le territoire de l'ouest guyanais est riche en porteurs de projets et en initiatives. L'ancienne programmation LEADER a permis de soutenir de nombreux projets dans tous les domaines : agriculture, tourisme, patrimoine culturel, services de base, micro-entreprises.

Actuellement les principaux organismes existant sur le territoire pour accompagner les porteurs de projets sont :

- Cellule d'animation du GAL Nord-Ouest : aide au montage de projet, instruction, suivi des dossiers
- Le DRADL, Dispositif Régional des Agents de Développement Locaux

- OGI : plateforme Ouest Guyane Initiative, créée à l'initiative de la CCOG, octroi des prêts et accompagne les entreprises
- ADIE : association pour le droit à l'initiative économique, accompagne les porteurs avec des microcrédits pour la création et le développement des entreprises

Toutes ces structures constatent en général que leurs moyens financiers ou les méthodes pour assurer un soutien en post-crédation sont insuffisants. Ces dispositifs ne couvrent donc pas entièrement les besoins des porteurs de projets.

La coopération entre les structures existantes et les porteurs, la mutualisation des compétences de chacun, les échanges d'information permettront de renforcer la gouvernance locale avec des liens publics-privés.

L'animation multisectorielle des territoires amènera une homogénéité de l'information et consolidera l'implication de tous les acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

La formation, l'accompagnement sur le long terme des porteurs de projets, la mise en place de projets pilote, de chantiers écoles et de structures interfaces entre les clients et les ouvriers comme les régies de quartier sont des projets qui ont vu le jour à Saint Laurent du Maroni et très prochainement à Mana.

Une population en situation de précarité

Le taux de chômage du Nord-Ouest est de plus de 50% , taux très supérieur par rapport à la moyenne régionale.

La grande majorité de la population bénéficie ainsi des prestations sociales et du RSA.

Ces prestations sociales représentent une nécessité économique, mais elles constituent aussi une démotivation pour la recherche d'activités, pour le montage de projets.

Les possibilités d'apport personnel et les capacités à préfinancer un projet telles qu'exigés par les fonds européens, rendent inéligibles la majorité de la population. Les revenus très faibles de la population en général ne permettant pas d'apport personnel aux initiatives.

Bénéficiaires du RSA et dépendance aux prestations (données observatoire de l'habitat, AUDEG-2012)

Communes	Part des allocataires RSA	Part des allocataires dont les revenus sont constitués à 50% des prestations	Part des allocataires dont les revenus sont constitués à 100% des prestations
Apatou	63,8%	78,9%	72,9%
Awala-Yalimapo	73,3%	77,9%	69,6%
Mana	53,2%	68,2%	56%
Grand Santi	54,8%	79,9%	74,6%
Saint Laurent du Maroni	62,2%	72,9%	63,6%
TOTAL Guyane	46,5%	57%	46,6%
TOTAL territoire nord-ouest	61,5%	75,6%	67,3%

Un des leviers à la création d'entreprise réside aussi dans les possibilités de préfinancement des projets. Les porteurs doivent être accompagnés financièrement en amont des opérations et suivis techniquement pour permettre à tout entrepreneur de créer une activité et favoriser l'emploi pérenne et non délocalisable.

L'accompagnement spécifique des porteurs de projet est donc un enjeu pour le développement du nord-ouest guyanais.

Ce qui est en jeu pour le territoire :

- ⇒ L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations rurales
- ⇒ Le développement d'une culture de projet
- ⇒ L'accompagnement adapté en prenant en compte la pluralité des cultures et des publics sur un territoire hétérogène
- ⇒ Le développement des services de proximité et de l'animation locale pour tous sur tout le territoire

1.3. Les acteurs et les outils existants

1.3.1. Les acteurs institutionnels

Le nord-ouest guyanais n'est pas homogène par rapport à la présence des institutions :

- les parties du territoire enclavées sur lesquelles la plupart des acteurs sont absents ou représentés de manière très ponctuelle (écarts et communes du fleuve),
- la partie du territoire où les services et les structures sont davantage présents et actifs (les communes du littoral, les institutions étant en général représentées à Saint-Laurent du Maroni).

Les institutions intervenant directement sur le territoire sont :

- les communes qui ont parfois été créées récemment (Grand-Santi en 1993, Awala-Yalimapo en 1989)
- la CCOG, créée il y a 20 ans, a les compétences développement économique, déchets, électrification
- l'État, au travers de ses différents services déconcentrés et de la Sous-préfecture
- le Conseil Général intervient dans les domaines du social, de la culture, du patrimoine, de la santé, du sport, des transports, du cadre de vie et du développement rural
- le Conseil Régional intervient au titre de ses compétences dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la planification, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la culture et de la santé. Dans ses dispositifs d'aide au développement social, économique et culturel, la Région finance les agents de développement local (ADL). Actuellement, 2 personnes sont en charge d'accompagner les porteurs de projets de tout l'ouest Guyanais, depuis Maripasoula à Mana et Awala.

1.3.2. Les acteurs de la formation

Divers acteurs de la formation sont présents sur le territoire.

4 lycées professionnels sont répartis entre Saint-Laurent et Mana. Aussi, le Gréta, le service public de formation pour adultes de l'éducation nationale, est présent à Saint Laurent, il propose des dispositifs de formation individualisée.

A Mana et à Saint Laurent, Equinoxe Formation offre un service de formation de proximité et dans des domaines très diversifiés (formations diplômantes, apprentissage des savoirs de base, formation en français pour les migrants).

L'Association pour l'Economie Rurale de Guyane (AERG) intervient dans l'ouest guyanais pour promouvoir le développement au travers des acteurs économiques.

Le MFR est un acteur de développement local important pour l'Ouest. Il existe deux MFR sur le territoire (à Mana et Apatou). La structure associative lui permet une très forte réactivité et une grande marge de manœuvre dans les projets et leurs montages. La présence de la FDMFR au sein du territoire du nord-ouest est une chance pour le GAL en termes de développement des formations et d'échanges entre MFR et d'accompagnement des actions de développement local (appui à la filière agroalimentaire depuis 2011).

La FDMFR souhaite s'engager dans des formations courtes ou longues sur la thématique touristique.

Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre financier (trésorerie principalement) ou de recrutement de formateurs locaux et de trouver les structures de stage.

1.3.3. Les acteurs du développement agricole

La chambre d'agriculture est présente sur le territoire à travers 2 représentants. Les profondes difficultés financières et organisationnelles, ont pour conséquence un très faible encadrement technico-économique et administratif des exploitations agricoles et des structures collectives de l'ouest guyanais.

Le CFPPA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles, (qui intègre l'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) est représenté par 2 chargés de mission dans l'ouest pour le plan de professionnalisation des agriculteurs de l'ouest.

La mise en place par la CCOG du pôle agroalimentaire de l'ouest guyanais (PAOG) a doté le territoire d'un outil collectif de développement local, qui n'a pas d'équivalent ailleurs sur le territoire (ou dans d'autres domaines d'activité). Il est constitué de :

- un abattoir multi-espèces d'une capacité max de 150 T/an fonctionnant 1 à 2 jours par semaine
- un atelier agroalimentaire (jus, confitures, chips, glaces, gâteaux...) d'une capacité max de 1000 ½ journées/an fonctionnant 6 jours par semaine
- un atelier de découpe de viande - capacité max de 150 T/an – fonctionnant 1 à 2 jours par semaine

La mise en œuvre d'une régie pour la gestion de cet outil, est en cours. Ainsi, le PAOG va être géré par la collectivité. Au niveau de l'atelier de transformation des produits végétaux, la CCOG mettra l'accent sur l'initiation-découverte-formation et sur la recherche - développement (mise au point de produits). L'enjeu est de constituer un groupe d'agro-transformateurs qui utilise dans un premier temps l'atelier pour le développement de projets personnels (phase d'appropriation technique) puis qui participe petit à petit à son administration (constitution d'un conseil d'administration mixte) pour peut-être, à terme, en prendre la gestion.

Le territoire est doté de plusieurs associations et syndicats agricoles, dont les plus actifs sont :

- Le Groupement de Développement Agricole (GDA) de Mana met en place des actions concernant la professionnalisation et l'accompagnement technique des agriculteurs, la structuration de la filière fruits et légumes tant en amont de la production que dans le système productif et la mise en marché des productions.
- L'association PFFLG (Producteurs de Fleurs, de Fruits et de Légumes de Guyane) répond à un besoin technique et commercial sur Javouhey. Ses principales actions reposent sur le développement et l'animation des activités de fruits, fleurs et légumes, l'approvisionnement des produits phytosanitaires, semences, amendements et tous matériels agricoles, l'assistance technique et théorique aux producteurs, l'aide à la distribution et commercialisation.
- L'association des producteurs de volailles de l'Ouest guyanais, regroupe une dizaine d'éleveurs de l'Ouest guyanais.
- O.A.T : « Ouest Agro Transformation » : cette association a pour objet la valorisation des ressources issues de l'agriculture et de la forêt dans l'Ouest Guyanais par le biais de la transformation.

L'ouest guyanais : divers acteurs, des missions différentes, un objectif commun

Le Plan de Développement de l'Agriculture de l'Ouest Guyanais (PDAOG) est en cours d'élaboration par les différents acteurs agricoles du territoire : le CFPPA, le PAOG, la FDMFR, le GDA, PFFLG et la chambre d'agriculture. Ce plan a pour objectif général la professionnalisation de l'agriculture et le renforcement de l'autosuffisance alimentaire. 3 grands axes ont été définis :

- Suivi et capitalisation en définissant clairement la place et les rôles de l'agriculture dans l'ouest guyanais
- Organisation et action collective : en développant des OPA organisées, actives et représentatives
- Capacités et compétences en renforçant les capacités de gestion technico-économique et de développement des exploitations

Pour chaque axe des actions et des activités sont détaillées.

1.3.4. Les acteurs de l'appui aux projets et du développement économique

Les chambres de commerce et d'Industrie et des métiers et de l'artisanat possèdent des antennes à Saint-Laurent. Leurs rôles sont d'accompagner, de former, et d'informer les créateurs d'entreprises. Malgré des enjeux de développement, leur présence dans l'ouest est limitée. Le programme LEADER peut donc constituer une opportunité pour qu'elle réinvestisse ce territoire.

Sont également présentes des structures d'appui à la création d'entreprise et de microcrédit comme la Boutique de Gestion, Ouest Guyane Initiative (OGI), l'Association pour le Droit à l'Initiative Economiques (ADIE).

Dans le domaine de l'insertion, une régie de quartier est installée à Saint-Laurent du Maroni depuis 2007. Il s'agit d'une structure d'insertion par l'activité économique. Elle salariait plus de 50 personnes en septembre 2008. Une régie de quartier vient également de se mettre en place fin 2015 sur la commune de Mana.

L'Agence Départementale d'Insertion (ADI) élabore et met en œuvre le programme départemental d'insertion qui recense les besoins de la population bénéficiaire du RMI et l'offre locale d'insertion (par bassin géographique). L'ADI dispose d'agents à Saint-Laurent du Maroni, et assure des permanences régulières dans chacune des communes.

L'APROSEP et le groupement d'employeurs, profession sport et loisirs viennent tout juste de s'implanter à Saint Laurent du Maroni en septembre 2015. Elle est une organisation pour répondre aux besoins des porteurs de projets associatifs à dimension économique. Leur principe repose sur la mutualisation ou la gestion administrative et financière est assurée par une plateforme commune.

1.3.5. Les acteurs culturels, sociaux et touristiques

Le territoire se caractérise par un engagement associatif et citoyen fort, les animations sociales sont multiples et diversifiées grâce à la présence de nombreuses associations. Cependant, leurs structurations sont souvent récentes et les associations en place demeurent dans une phase de démarrage, voire de consolidation et de positionnement. Très peu d'entre elles sont dotées de moyens humains propres et les fonds disponibles (nécessaires pour le préfinancement d'actions subventionnées) sont très modestes. Pourtant le domaine associatif émane d'une réelle détermination territoriale et peut devenir source de formations et d'emplois.

De nombreuses associations œuvrent dans le domaine social, sportif qui est souvent transversal avec le patrimoine culturel, naturel et/ou le tourisme.

De nombreux acteurs œuvrent dans le domaine culturel : associations, structures ou collectivités

L'émergence de leurs projets se définit par 3 niveaux de maturité :

- « les naissants » présentant des idées, mais qui rencontrent des difficultés de mise en œuvre
- « les émergents » ont pu lancer une dynamique et créer des nouveaux projets structurants qui ont besoin d'être consolidés
- « les pépinières », dont les activités sont professionnalisées et qui créent des formations et des emplois.

Les projets de nombreuses associations, modestes, sur les communes d'Apatou, Grand Santi ou Awala représentent un premier pas encourageant dans la démarche de préservation et valorisation du patrimoine de l'ouest Guyanais.

Les obtentions du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » par les communes de St Laurent et Awala-Yalimapo prouvent l'engagement de ces communes dans une démarche participative et active de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation du patrimoine. L'organisation s'articule autour de véritables pôles d'activités culturelles.

L'association Chercheurs d'art a permis de doter l'ouest d'un centre d'art sans équivalence sur le territoire guyanais. La route de l'Art a permis d'identifier et de valoriser les savoir-faire du territoire, ce projet structurant recense et accompagne les artisans.

KS and Co et Atelier Vidéo Multimédia sont des associations qui développent des services à caractère social mais qui entendent aussi professionnaliser leur activité par le soutien à la création, par la production et par la formation

Pour le développement touristique du territoire, les acteurs sont nombreux que ce soit :

- des entreprises privées ou des associations du domaine de la restauration, de l'hébergement ou des prestations pour des balades et visites guidées

	Hébergement	Restauration	Service/ Visites
Apatou	4 gites	3 restaurants	2 prestataires
Awala-Yalimapo	5 gites	1 snack + 1 restaurant	1 prestataire
Mana	1 hôtel + 6 gites	4 restaurants + 3 snacks	4 prestataires
Grand Santi	2 gites		
Saint Laurent du Maroni	6 hôtels+ ≥ 10 gîtes et carbets	Près de 20 restaurants /Snack	17 prestataires

- des offices du tourisme (2 offices du tourisme sur le territoire du GAL : Saint-Laurent et Apatou)
- des établissements publics comme le PNRG, la réserve naturelle de l’Amana
- des collectivités

Pour le volet environnemental, les acteurs locaux sont peu nombreux mais jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et découverte du patrimoine naturel.

La réserve naturelle d’Amana gérée par le parc naturel Régional s’étend sur les communes de Mana et Awala-Yalimapo. Elle bénéficie d’un lieu d’accueil sur la commune de Awala-Yalimapo : la maison de la réserve naturelle de l’Amana qui reçoit chaque année de nombreuses écoles et touristes venues découvrir les tortues marines.

Les communes de Mana et Awala-Yalimapo en partenariat avec la Réserve souhaitent mettre en place un projet triennal d’éducation à l’environnement sur le territoire.

Le conservatoire du littoral souhaite développer des projets de sentiers sur Mana (caïman mouru et rizières de Mana) et Awala en partenariat avec les communes et associations locales.

Quelques associations de protection de la nature, d’éducation à l’environnement ou de valorisation des usages traditionnels des ressources forestières sont également porteuses de projets sur le territoire.

L’ADNG créée en 1994, est une association d’éducation à l’environnement ayant pour mission principale d’encourager la découverte, la connaissance et le respect de la nature et de l’environnement en Guyane. Les premières années, cet objectif s’est inscrit en priorité à destination des enfants et des adolescents, mais peu à peu, les actions ont concerné davantage de public (adultes, jeunes adultes en formation)

L’ADNG bénéficie depuis début 2003, d’un lieu d’accueil dans un site privilégié sur le CD9.

L’Association Luth et Nature, à Awala-Yalimapo, est une toute jeune association de protection et de valorisation de l’environnement, créée en mars 2008. Elle organise de nombreuses activités dont des sorties découvertes de la nature

De nouvelles associations voient le jour en 2015, ecoart à Mana, qui souhaite concilier la création d’objets d’art en utilisant et recyclant les déchets. Et une toute nouvelle association qui a pour objectif de sensibiliser le public à la bonne gestion de la chasse et à la connaissance de réglementations.

1.4. Bilan de la programmation LEADER 2007-2013

1.4.1. Une mobilisation de fonds importante

Pour la période 2007-2013, la CCOG a porté le programme LEADER dont la stratégie s'intitulait : « Pour des activités durables et des filières structurées valorisant les savoirs locaux ».

Cette stratégie multisectorielle a permis d'intégrer divers niveaux d'appui au développement du territoire. Le programme a concerné 5 communes, a permis de financer une centaine de projets pour 37 bénéficiaires.

La convention permettant la mise en œuvre du plan d'actions a été signée en 2009, concrètement les réalisations s'étalent donc de 2009 à mi 2015, date de fin de programmation.

Le territoire avait obtenu une enveloppe financière initiale de 3 035 388 € dont 2 580 079.00 € de FEADER

Durant ces 5 années de programmation, le GAL nord-ouest a ainsi étudié 124 dossiers, 95 d'entre eux ont pu être programmés et engagés jusqu'au bout. (Cf. liste des projets financés en annexe 3).

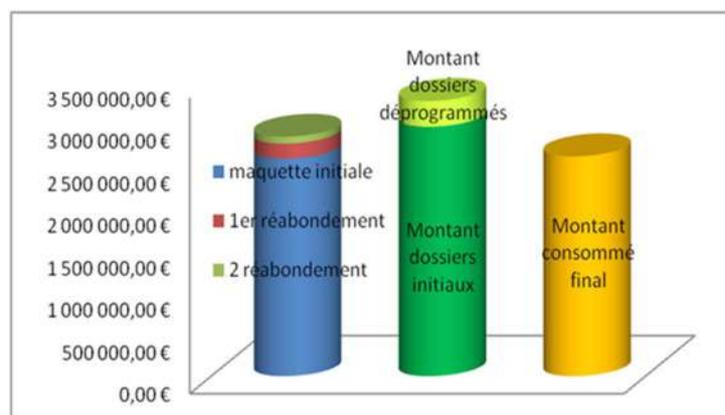


Cette dynamique leader a permis de mobiliser plus de 3 790 000€ de projets, tout financement confondu sur le territoire de l'ouest.

A la date du 20 août 2015, sur tous les dossiers soldés, le GAL ouest a ainsi consommé 2 606 602,27 € en FEADER soit 101% de la maquette attribuée initialement.

La participation des fonds LEADER (FEADER + CPN) représente 81% du montant total des projets.

Deux ré-abondements



Parmi tous les GAL présents en Guyane, le GAL du nord-ouest est celui qui a permis la mise en œuvre du plus grand nombre de projets et a consommé la plus importante maquette financière. En cours de programmation la maquette a été remaniée pour adapter le programme aux contraintes et aux besoins du territoire, le GAL de l'ouest a pu obtenir 2 ré-abondements au vu des engagements réalisés et des demandes de programmation.

En juin 2013, une enveloppe complémentaire de 178 866 € a été accordée, et en octobre 2014 un ré-abondement de 80 000 € a eu lieu.

Quelques données importantes

L'analyse de la consommation au fil de la programmation montre donc une utilisation complète de l'enveloppe disponible à certaines périodes. Sans ces deux ré-abonnements, et sans les sous réalisations des dossiers soldés, le GAL ouest n'était plus en mesure de poursuivre la programmation de nouveaux dossiers.

En effet, au 31 décembre 2012, le taux de programmation avait atteint 86,3%. L'enveloppe FEADER encore disponible ne s'élevait que de 352 752,45 €, montant largement insuffisant pour couvrir les besoins exprimés par les acteurs du territoire encore pour deux années 2103 et 2014.

Le taux de programmation fin 2013 s'élevait déjà à 115% de la maquette initiale, soit près de 2 990 000 €.

Une sur programmation

Malgré ces ré-abondements, les demandes de subvention ont été plus importantes que la maquette disponible. Une sur-programmation a eu lieu lors du dernier CP : une hiérarchisation des dossiers avait permis d'établir un classement et de donner des avis « favorables sous réserve de fonds disponibles » pour 5 dossiers. La remobilisation de fonds grâce aux sous-réalisations a permis de programmer 2 d'entres-eux. Les 3 autres n'ont malheureusement pas pu être programmés par manque de fond disponible. (Plus de 100 000€)

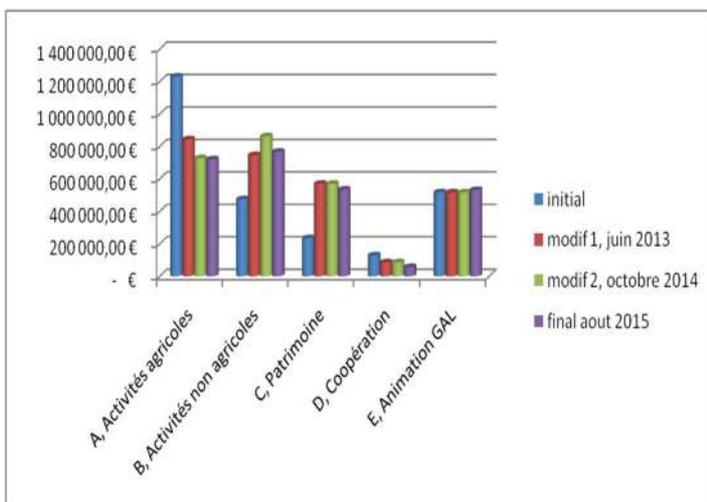
1.4.2. Une adaptation de la stratégie en cours de programmation

Le plan de développement de la stratégie 2007-2013 était constitué de 7 fiches actions thématiques.

Le tableau ci-dessous détaille ce programme :

Domaines	Fiches actions
A - Production agricole et valorisation des produits	A1 – Pérennisation des exploitations
	A2 –Création et développement d'un secteur artisanal d'agro-transformation
	A3 – Amélioration de l'écoulement des productions locales
B - Activités économiques non agricoles en milieu rural	B1 – Appui à la création d'activités non agricoles en milieu rural
	B2 – Développement du secteur touristique durable par la diversification et l'amélioration de la qualité de l'offre
C - Patrimoine culturel	C – Préservation et lisibilité du patrimoine culturel
D - Fonctionnement GAL	D – Animation et gestion du programme
E - Coopération	E – Coopération interterritoriale et transnationale

Chaque fiche actions renvoyait à plusieurs dispositifs du PDRG. La convention a ensuite décliné chacune de ces fiches actions en autant de sous-fiches dispositifs.

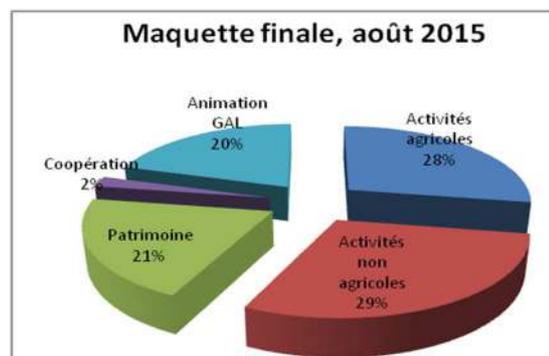
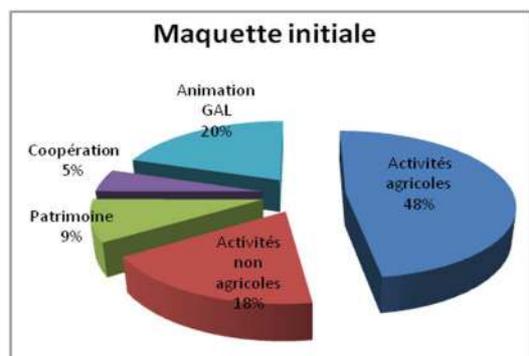


En cours de programmation la stratégie a été réajustée afin de mieux répondre aux besoins du territoire. En effet, la mesure 413-321 « Services de base » a été activée. De plus, des transferts de maquette ont été nécessaires.

Le graphique ci-contre montre l'évolution par domaine tout au long de la programmation :

Les principaux transferts ont eu lieu depuis les mesures agricoles (A) vers la mesure activités non agricoles comprenant le tourisme (B) et la mesure patrimoine culturel (C).

La répartition de la maquette entre les différents domaines a donc été ajustée. Les graphes ci-dessous indiquent les répartitions initiales et finales.

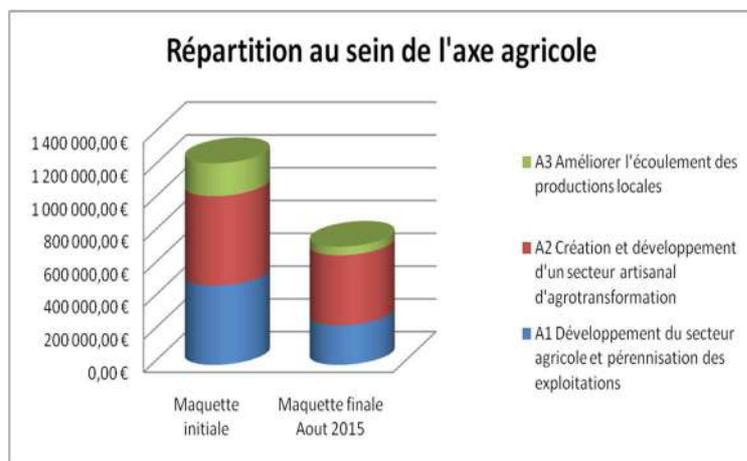


Le

domaine agricole

Il avait été dimensionné dans la continuité du PEAFOG (Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale de l'Ouest Guyanais) qui s'est terminé en 2008. Plusieurs facteurs peuvent ainsi expliquer la sous utilisation de l'axe agricole :

- L'animation menée dans le cadre du PEAFOG était essentielle pour accompagner et mobiliser les exploitants et les associations agricoles,
- les associations qui devaient solliciter le LEADER n'avaient pas les fonds de préfinancement des actions,
- Le pôle agroalimentaire a connu beaucoup de retard dans sa mise en place.



Aussi, certaines mesures n'ont pas été sollicitées : mesure 124 « coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles et alimentaires et dans le secteur forestier et la mesure 111A sur la formation.

Les mesures les plus utilisées sont celles relatives à la création et au développement de l'agro-transformation.

25 projets agricoles ont pu être appuyés par le LEADER pour un montant FEADER de plus de 700 000€.

Une vraie dynamique autour du pôle agroalimentaire a été menée durant ce programme leader.

Le contexte général agricole de l'Ouest guyanais a clairement orienté la stratégie du GAL Ouest Guyane vers le soutien à la filière agroalimentaire, en bonne voie de structuration et de développement.

Près de 30% de cette enveloppe correspond donc aux projets relatifs au pôle agroalimentaire et 40% correspond au projet d'accompagnement de la Fédération des MFR

Le pôle agroalimentaire de l'Ouest, pierre angulaire de la stratégie agricole du GAL Ouest Guyane, a ouvert ses portes en juin 2014.

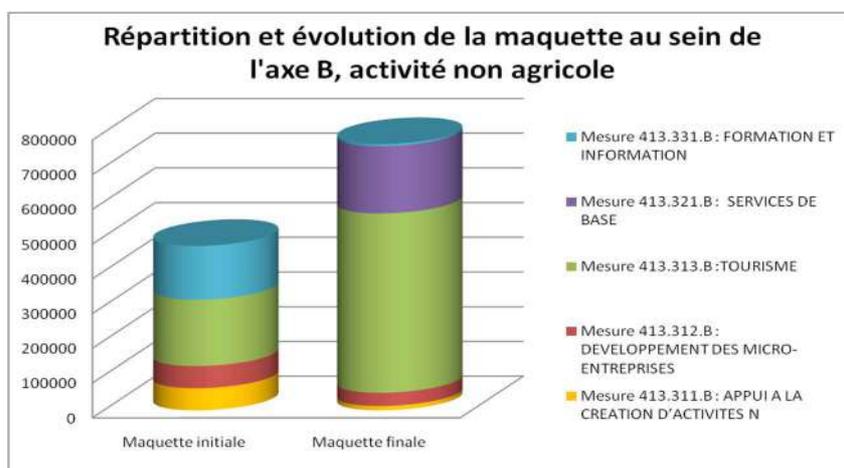
Les agro transformateurs et les acteurs de la filière viande peuvent enfin prendre possession du pôle La FDMFR a donc aiguisé sa stratégie en fonction de l'ouverture du pôle, elle a conduit son action d'accompagnement des agro transformateurs de l'Ouest durant 4 ans grâce aux fonds LEADER... Ce programme a permis de recenser les usagers potentiels de l'atelier de transformation des produits amazoniens et de les préparer à sa gestion et son utilisation

Le secteur de l'appui à la création d'activités non agricoles en milieu rural

Ce secteur a bénéficié des transferts de maquette pour répondre aux demandes en termes de tourisme ou de service de base.

Tous les projets programmés sur cette mesure mettent en scène de nombreux acteurs (collectivités, associations, entreprise) qui jouent un rôle important dans l'environnement économique semi-désertique de l'Ouest guyanais, en créant ou en dynamisant des activités porteuses d'emploi et en développant des services inexistantes ou insuffisants dans le territoire.

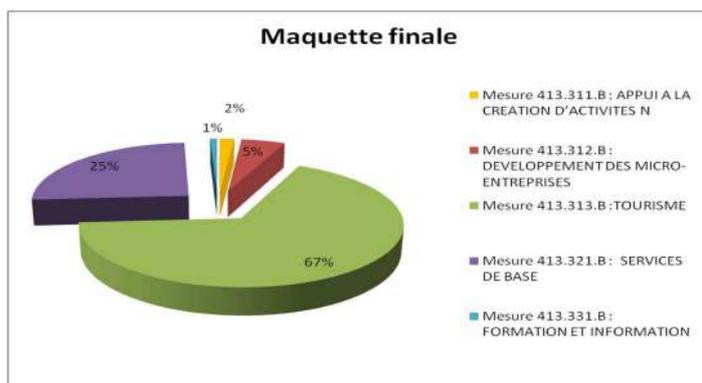
Un fort développement du secteur touristique et des services de base sur toutes les communes du GAL



Les acteurs du secteur touristique ont été nombreux à mobiliser les fonds leader, plus de 700 000€ de projets d'investissement et d'animations touristiques ont été mobilisés sur les communes du Gal, (dont 70% de fonds LEADER) avec 18 projets au total.

La mesure tourisme, a permis de programmer des montants plus de 2 fois supérieurs à ceux prévus initialement.

La mesure « services de bases » a été activée en 2011 suite à de nombreuses demandes dans le domaine du développement des services dans l'ouest. 8 projets ont été subventionnés au sein de cette mesure.



Au total 32 projets du domaine « activités économiques non agricoles en milieu rural » ont été subventionnés par le LEADER.

Le graphe ci-contre indique la répartition de ces opérations en termes de % de la maquette financière. Le tourisme représente le point fort, 67% de la maquette devant les services de base.

Le domaine du patrimoine culturel

Il avait lui été sous-estimé au départ. La programmation est bien supérieure aux montants initialement attribués. Au total 34 projets culturels ont été soutenus par le LEADER et ont permis de valoriser le territoire et les acteurs pour plus de 1 050 000 € de projets (dont près de 50% de fonds FEADER). Il en résulte donc un taux de programmation très élevé de près de 250 % du montant initialement prévu.

La commune d'Awala-Yalimapo a montré une réelle dynamique tout au long du programme (14 projets culturels) L'obtention du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » prouve l'engagement de la commune et son organisation autour d'un véritable pôle d'activités culturelles.

L'association Chercheurs d'art a permis de doter l'ouest d'un centre d'art sans équivalence sur le territoire guyanais ! Ce projet structurant recense et accompagne les artisans dans le cadre de la Route de l'Art. La valorisation du patrimoine culturel, la transmission des savoirs et le développement économique sont directement concernés par cette action.

A Saint-Laurent du Maroni, Ville d'Art et d'Histoire, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, ont travaillé à la conservation du patrimoine bâti, mais collabore aussi avec différents organismes touristiques à la mise en place de circuits valorisant la culture locale.

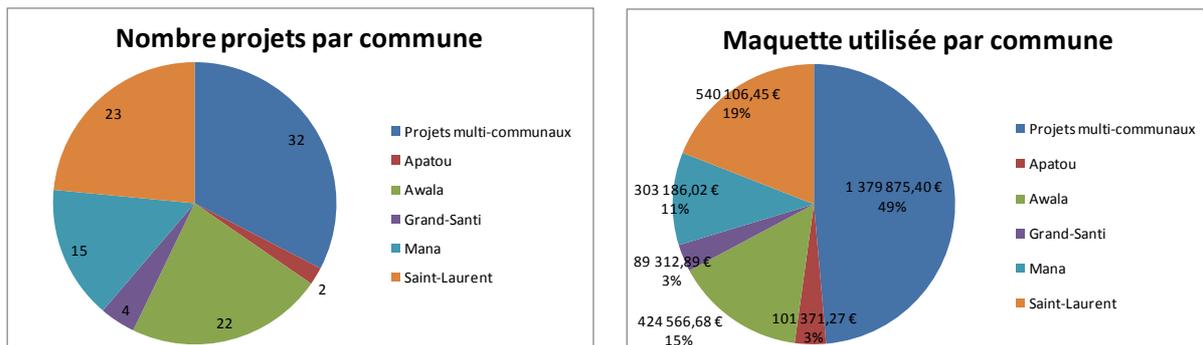
De nouveaux acteurs de la sphère privée ont bénéficié de fonds leader. Ces nouveaux projets, modestes, témoignent de cette volonté de valoriser et partager le patrimoine sur le territoire de l'ouest.

Le domaine de la coopération a été délicat à mettre en œuvre mais a pu être programmé à plus de 60%. 3 projets ont été financés et l'un d'entre eux a permis de préparer une future coopération. En effet, un accord-cadre de coopération a été signé entre le Polytechnic Collège de Paramaribo, le CFPPA et la MFR de Mana pour dynamiser les échanges étudiants entre les structures de formation.



1.4.3. Répartition géographique des projets

Le graphe ci-dessous illustre l'importance des projets multi-communaux et les écarts entre les différentes communes.



Les actions ayant des retombées sur l'ensemble du territoire représentent la moitié de la maquette. Ces projets peuvent être par exemple de l'animation de filière, des formations, des investissements communautaires. C'est le cas du PAOG, projet autour duquel s'est organisée la stratégie agricole du GAL.

Ces projets globaux représentent une part importante en nombre, mais plus encore en montant programmé. En effet, il s'agit souvent de projets d'animation qui font intervenir des salaires annuels.

Les communes du fleuve, Apatou et Grand-Santi, ont été beaucoup moins bénéficiaires du LEADER par rapport aux autres communes. Le faible nombre de projets présentés peut s'expliquer principalement par :

- Des porteurs de projets privés en nombre restreint et qui connaissent de grandes difficultés administratives et réglementaires (notamment l'accès à la propriété foncière). Les dossiers sont souvent bloqués au stade montage, voire instruction. Le problème du préfinancement est aussi un frein pour les petits porteurs privés.
- Des structures relais absentes sur ces zones : organismes professionnels, chambres consulaires, associations. L'animation du GAL a aussi été trop faible au niveau de ces communes.

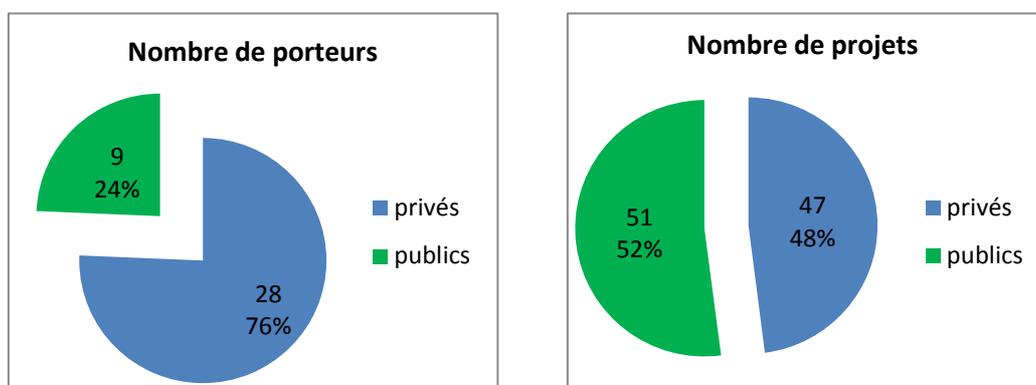
- Des mairies (et collectivités) qui tardent à prendre le relais, par manque de moyens financiers, et qui ont d'autres préoccupations plus immédiates que le développement rural (eau, électricité, éducation, santé, transport...).

1.4.4 Les porteurs de projets

Au total 37 porteurs de projets ont pu être aidés par le LEADER nord-ouest Guyane.

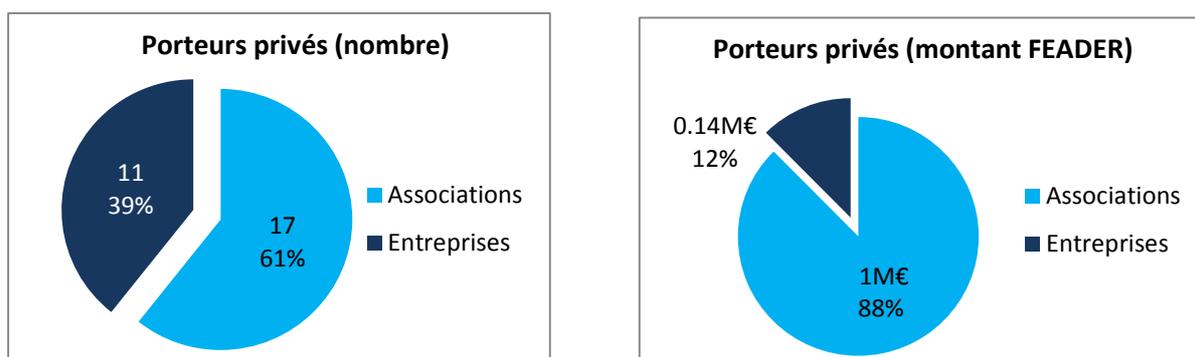
Les graphiques ci-dessous illustrent la part des porteurs publics (collectivités, établissements publics) et des porteurs privés (associations, entreprises).

Le nombre de porteurs privés est bien plus important que les porteurs publics ; mais le nombre de projets menés par le public est quasiment le même que les opérations privées. Les communes et la communauté de communes ont porté plusieurs projets.



L'analyse de la maquette montre que les porteurs publics ont consommés 60 % contre seulement 40% pour les privés. Ces chiffres s'expliquent aussi par les nombreuses opérations réalisées par les services publics.

Parmi les porteurs privés, il est intéressant de noter la part importante des associations en nombre mais surtout en termes de montants consommés.



La dynamique associative du territoire est une force qui permet de mener des projets collectifs et à but non lucratif. Les habitants sont directement bénéficiaires de ces actions.

Les entreprises privées sont peu nombreuses à avoir sollicité le LEADER. Une majorité des projets concernent le tourisme (5 sur 12 au total).

La part d'autofinancement exigée pour les entreprises est souvent un obstacle rencontré par les potentiels entrepreneurs du territoire.

Un autre frein rencontré par tous les porteurs privés, associations comprises, est la règle du **préfinancement**. En effet, les subventions européennes sont versées sur factures acquittées et de nombreuses structures ne disposant pas de cet apport financier, ne peuvent dimensionner des projets conséquents. Ce problème a été soulevé à de nombreuses reprises lors des comités de programmation du GAL nord-ouest Guyane. La mise en œuvre et la gestion déléguée d'un fonds d'avance remboursable a été évoquée à plusieurs reprises et ce dès 2011.

Enfin, les délais administratifs non maîtrisés par le GAL en termes de paiement (DAAF-ASP) représentent un obstacle important au bon déroulement des projets.

1.4.5. Animation et gestion du programme / fonctionnement GAL CP

L'enveloppe attribuée pour le fonctionnement du GAL a été bien maîtrisée et l'animation et la gestion du programme représentent au final 19% de la maquette totale.

L'équipe d'animation du LEADER a évolué au cours de la programmation. Un animateur-gestionnaire à temps plein a toujours été en poste, assisté d'une ou plusieurs personnes :

- De 2009 à 2011 : 1,8 ETP (1 ETP animation + 0,5 ETP assistant + 0,3 ETP comptabilité)
- 2012 : 1,3 ETP (1 ETP animation + 0,3 ETP comptabilité)
- 2013 : 1,7 ETP (1 ETP animation + 0,5 ETP assistant + 0,2 ETP comptabilité)
- De 2014 à 2015: 2 ETP (1 ETP animation + 1 ETP assistant)

Les principales missions de l'animateur ont évolué tout au long de la programmation. L'évolution de la répartition du temps de travail montre la part importante de la mission « administration du projet » en 2009 lors de la mise en place du programme et l'augmentation des « activité en aval du comité : suivi des projets, dossiers de paiement, suivi maquette » en fin de programmation.

Concernant les formations des agents, durant toute la durée du programme, seulement 3 missions ont été réalisées par l'animateur et 1 par le gestionnaire. Le volet formation est pourtant indispensable pour approfondir les compétences des agents, être à jour du cadre réglementaire européen et surtout créer des échanges et des liens durables avec d'autres GAL.

Le comité de programmation du GAL nord-ouest Guyane s'est réuni régulièrement durant toute la programmation :



2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 pré-comité+ 1CP	2CP+ 1CE	4CP	3CP	2CP+ 1AG	1CP+ 1AG + 3CE

Consultation écrite (CE) Comité de programmation(CP)
Assemblée générale (AG)

Sur les 13 comités de programmation le quorum a toujours été atteint sauf une fois. Les débats ont été nombreux et riches.

Les membres du GAL ont été modifiés 2 fois : certaines personnes sont passées de titulaires à suppléants pour cause d'indisponibilité, et lors des élections municipales (et communautaires) en 2014.

A ce jour, le volet communication a été sous-réalisé par rapport au prévisionnel. Cependant, une exposition conséquente doit avoir lieu en fin de programme pour présenter l'ensemble des opérations du GAL nord-ouest de 2009 à 2015. Cette manifestation permettra de rassembler tous les porteurs de projets, les membres du GAL et les élus de la CCOG. Les supports durables permettront de rendre cette exposition itinérante.

L'évaluation du programme a été réalisée tout au long de la programmation par la cellule d'animation. Les temps de travail pour cette action ont augmenté avec l'avancée du programme.

1.4.6. Bilan qualitatif du programme

Un travail de proximité à étendre...

Le programme LEADER a permis d'apporter des moyens d'ingénierie de proximité sur le territoire de l'ouest qui est un secteur très dynamique mais ayant des besoins croissants sur cet aspect. Les animateurs du GAL, bien implantés dans le territoire, ont contribué au développement du secteur, grâce aux nombreuses actions qui ne sont pas forcément des résultats visibles alors que ce sont des actions préliminaires nécessaires à l'émergence des projets.

Cependant, un déséquilibre a été constaté avec un accompagnement insuffisant dans les communes isolées. L'ingénierie territoriale n'a pas permis de faire émerger beaucoup de projets sur les communes les plus enclavées (Apatou et Grand Santi) et elles n'ont que partiellement participé au programme LEADER.

Un réseau à améliorer dans certains domaines

Le programme LEADER avait notamment pour vocation de faire aboutir une stratégie historique de développement agricole sur le territoire de l'Ouest. Cette démarche s'est appuyé sur des projets collectifs et structurants pour le territoire comme la mise en place du pôle agroalimentaire.

Le programme LEADER a également permis d'élargir ce projet centré au départ sur l'agriculture pour envisager des actions sur des secteurs en cours de structuration comme le tourisme et la culture.

L'effet d'entraînement autour de la dynamique Leader sur ces secteurs d'actions avait sans doute été sous-estimé lors de la conception du programme et des remaniements de maquette ont été effectués en cours de programmation (déprogrammation dans le secteur agricole en faveur de la culture).

Des démarches d'animation sectorielle renforcées pour la culture et le tourisme ainsi qu'une plus forte sélectivité des projets auraient probablement permis une meilleure valeur ajoutée du programme LEADER.

Quelques pistes de recommandations de l'évaluation à mi parcours

Les principales recommandations faites par le bureau d'études chargé de l'évaluation à mi parcours du programme leader étaient les suivantes :

- Rééquilibrer le comité de programmation vers davantage d'acteurs non agricoles : Des structures actives des secteurs de la stratégie, pourraient être représentées au CP pour offrir une vision plus large et par conséquent permettre une approche plus transversale.
- Organiser mieux le débat stratégique interne et sélectionner les projets en fonction de leur réelle contribution espérée à la stratégie du territoire.
- Réfléchir à des modalités d'animation renforcée pour les communes de l'intérieur et du fleuve (Apatou et Grand Santi). Travailler sur les projets de coopération sur l'axe du Maroni avec le GAL du Sud qui partage les mêmes problématiques d'enclavement

- Renforcer l'animation thématique dans les différents secteurs de la stratégie LEADER pour faire émerger des projets cohérents et coordonnés, en lien avec les stratégies communales, territoriales et régionales
- Renforcer la cohérence externe grâce à des réunions annuelles de réflexion stratégique avec les acteurs régionaux

La réorganisation de la cellule d'animation et l'apport de nouvelles compétences devrait répondre en partie à ces recommandations (notamment une intervention renforcée sur les communes d'Apatou et Grand Santi). Cependant, le spectre des interventions du GAL Ouest Guyane est très large et nécessite de travailler en réseau pour mobiliser certaines compétences.

1.5. Analyse AFOM

Le diagnostic du territoire, le retour d'expérience de la programmation précédente et la concertation des acteurs locaux ont permis d'inventorier les points forts et les points faibles du développement rural dans le nord-ouest guyanais.

1.5.1. Atouts, faiblesses du territoire

En synthèse, le tableau suivant reprend, par thèmes, les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse AFOM).

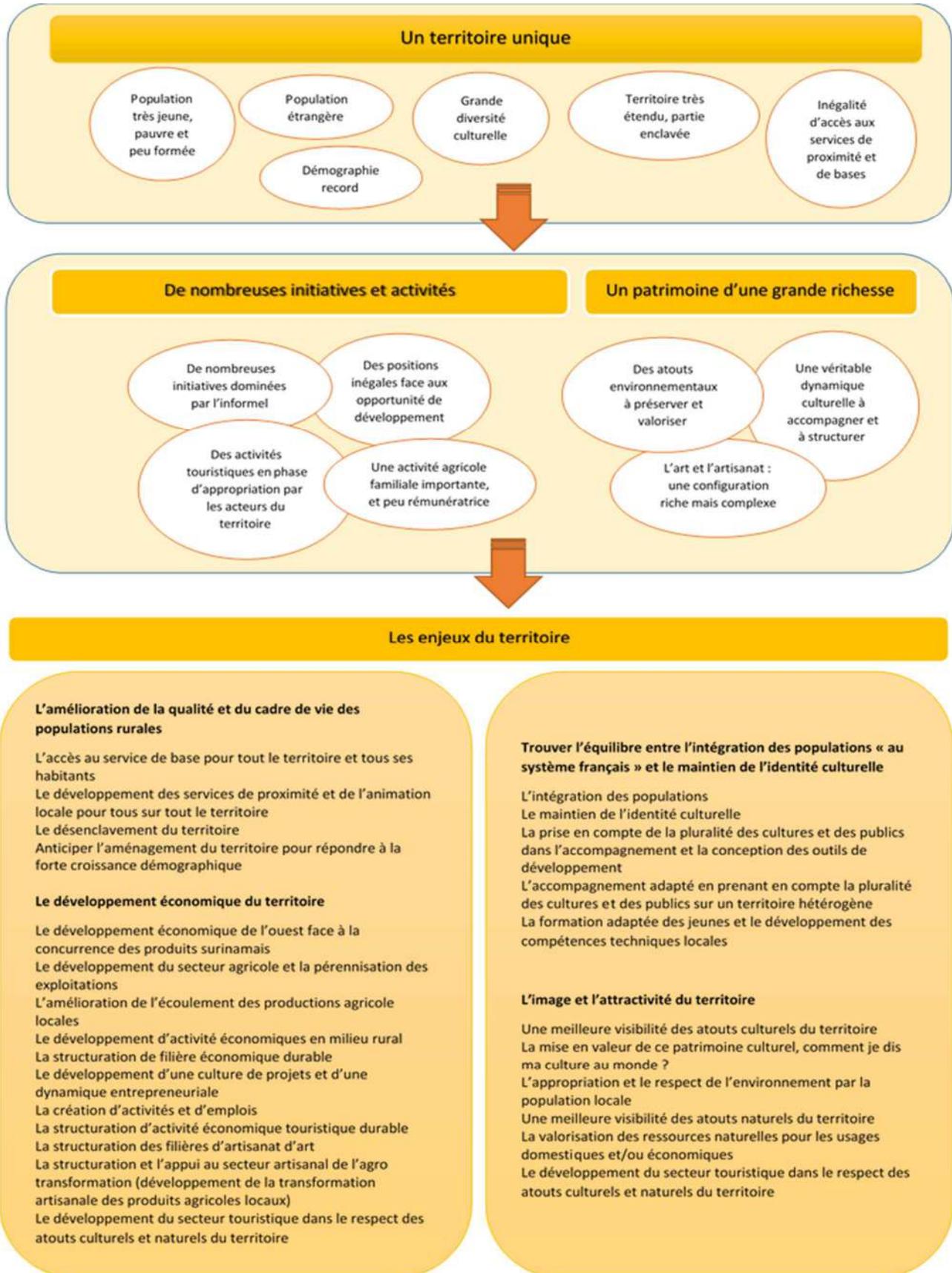
Environnement territorial				
Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire et environnement institutionnel	<p>Accessibilité par la route pour 4 des 5 communes et accès par voie fluviale ou aérienne pour 1 commune</p> <p>Proximité de la ville de Saint-Laurent du Maroni, zone d'activité, d'attractivité</p> <p>Existence de structures d'aide à la création d'entreprises et nombreuses associations dans différents domaines</p> <p>Territoire frontalier avec le Surinam</p> <p>Existence de structures intercommunales : CCOG et PNRG</p>	<p>Territoire très étendu</p> <p>Circulation sur le fleuve difficile</p> <p>Inégalités d'accès aux services et équipements publics de base sur le territoire</p> <p>Différence de développement avec le Surinam, différences de fonctionnement administratif</p>	<p>L'augmentation de la population et du niveau de vie créé d'avantage de besoins</p> <p>Les moyens de communication à distance sont amplifiés par le déploiement d'internet haut débit sur tout le territoire</p> <p>La création de pôles de mobilité et la mise en place de services de transport à la demande sont prévues ainsi qu'un service public de transport fluvial.</p> <p>La coopération avec d'autres territoires et avec le Surinam se développe</p> <p>La présence des MFR qui offrent des formations adaptées au contexte local</p> <p>La création de la collectivité unique en 2016 facilitera les démarches administratives</p>	<p>Arrivée récente sur le territoire de certaines populations</p> <p>Croissance de la population plus rapide que le développement économique</p> <p>Perte de savoir-faire, déculturation</p> <p>Assistanat</p>
Population	<p>Jeunesse de la population</p> <p>Diversité des cultures</p> <p>Système de protection sociale développé mais dont tous ne bénéficient pas</p>	<p>Très forte croissance démographique et retards dans les infrastructures</p> <p>Important flux migratoire</p> <p>Des codes et cultures différents, difficiles à prendre en compte de façon globale</p> <p>Manque d'appropriation des actions par les populations</p>		
Formation	<p>Esprit d'initiative/débrouillardise</p> <p>Présence de la MFR à Mana et à Apatou et FDMFR à Mana</p> <p>Présence de l'atelier relais du PAOG</p> <p>Existence de formation professionnalisantes</p>	<p>Population peu formée/Mauvaise maîtrise de la langue et du fonctionnement administratif/</p> <p>Difficultés d'apprentissage du français pour certaines populations</p> <p>Des filières de formation peu adaptées au contexte local / Mauvaise mise en œuvre des formations</p> <p>Difficulté pour les formations en apprentissage par manque d'entreprises locales accueillant les élèves</p>		

Economie				
Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Généralité économique	<p>Territoire dynamique avec de nombreux savoir-faire et initiatives</p> <p>Croissance des marchés économiques</p> <p>Opportunités dans la création d'activités</p>	<p>Très fort taux de chômage</p> <p>Nombreuses activités informelles</p> <p>Système social peu incitatif à l'emploi</p> <p>Marché local actuel réduit</p> <p>Peu de secteur pour capter la masse de jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail</p> <p>Emplois qualifiés pourvus par des personnes extérieures au territoire</p> <p>Difficulté d'accès au crédit bancaire</p> <p>Réglementation et charges non adaptées à la microentreprise.</p> <p>Faiblesse de l'accompagnement technique et administratif</p> <p>Absence de réseau territorial autour de la création d'entreprises</p> <p>Faible durée de vie des entreprises</p>	<p>L'augmentation de la population et du niveau de vie créé d'avantage de besoins</p> <p>Les moyens de communication à distance sont amplifiés par le déploiement d'internet haut débit sur tout le territoire</p> <p>La coopération avec d'autres territoires et avec le Surinam se développe</p>	<p>Certaines normes ne sont pas adaptées au contexte local, cadre réglementaire contraignant</p> <p>Concurrence avec les produits surinamais</p> <p>La polarisation des activités et des services, ainsi que des lieux de formation à SLM ou Cayenne ⇒ Exode des populations du fleuve et concentration vers ces villes</p>
Agriculture	<p>Présence du PAOG</p> <p>Présence de structures d'appui technique et de formation</p> <p>Productions animales et végétales importantes</p> <p>Diversités et savoir-faire importants</p> <p>Volonté de vivre de l'agriculture</p> <p>Potentiel quantitatif (surfaces et agriculteurs)</p> <p>Potentiel qualitatif</p> <p>Ecoulement des productions facilitées par lieux de vente possibles (marchés, épiceries, ...)</p> <p>Demande locale forte</p> <p>Marchés existants captifs et stables</p> <p>Expérience des pays voisins</p>	<p>Un accès au foncier difficile</p> <p>Démarches administratives de création d'exploitation difficiles</p> <p>Manque d'attractivité de l'agriculture auprès des jeunes et perte de savoir-faire traditionnels</p> <p>Faible rémunération</p> <p>Insuffisance des moyens de production</p> <p>Manque de structuration pour répondre aux besoins des collectivités et services publics</p> <p>Manque de mise en réseau des acteurs (producteurs, transformateurs, consommateurs)</p> <p>Coût d'acheminement vers les marchés</p> <p>Concurrence des pays voisins</p>	<p>La demande grandissante des consommateurs vers des produits locaux et respectueux de l'environnement</p> <p>La présence des MFR qui offrent des formations adaptées au contexte local</p>	<p>Peu de pérennité dans les actions</p> <p>Croissance de la population plus rapide que le développement économique</p> <p>Des difficultés en matière de foncier</p>

Economie				
Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Tourisme	<p>Diversités des richesses patrimoniales culturelles et naturelles</p> <p>Diversité et qualité de l'artisanat local</p> <p>Présence de sites touristiques majeurs</p> <p>Existence de structures d'hébergement et d'activités</p> <p>Existence de projets de développement touristique, d'événements</p> <p>Pas de tourisme de masse, authenticité du territoire et des populations</p>	<p>Manque de lisibilité de l'offre de l'ouest guyanais.</p> <p>Image de la Guyane parfois négative à l'extérieur</p> <p>Problème de transport (régularité, tarifs...)</p> <p>Manque d'aménagements et mise en valeur des sites à fort potentiel</p> <p>Manque de planification des actions et événements</p> <p>Peu de coordination et de structuration du secteur touristique</p> <p>Insuffisance en qualité et quantité de l'offre en hébergement, restauration et services</p>	<p>Un développement des projets de mutualisation des outils et matériels nécessaires aux activités culturelles et la définition de support de promotion touristique commun et harmonisé à l'échelle du territoire.</p> <p>L'augmentation de la demande pour un tourisme durable</p>	<p>La difficile articulation et coordination des acteurs touristiques du Territoire</p>
Services et activités rurales	<p>Des savoirs faire très diversifiés</p> <p>Beaucoup d'initiatives, d'idées, de volontés</p> <p>Des besoins en augmentations</p> <p>Présence de structures d'aide à la création d'entreprise et d'agents de développement local</p> <p>Une dynamique associative importante</p>	<p>Manque de valorisation économique des savoir-faire locaux</p> <p>Difficulté pour les jeunes de s'installer à leur compte par manque de diplôme</p> <p>Revenus très faibles ne permettant pas d'apport personnel aux initiatives</p> <p>Peu d'esprit d'entreprise</p> <p>Difficultés pour assurer l'égalité d'accès au service publics de base, Manque d'infrastructures de proximité</p> <p>Manque de compétences</p> <p>Système de pluriactivité non-reconnu</p>	<p>Un tissu associatif dynamique et entreprenant.</p> <p>Le développement d'activités culturelles, sportives, de services... favorisant le maintien de lien social</p>	

Cadre de vie				
Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Patrimoine culturel	<p>Diversité des cultures Diversités des projets Volonté des acteurs, nombreuses initiatives et idées associatives Acteurs structurés Patrimoine qui évolue, qui se re-questionne Diversité et qualité de l'artisanat local</p>	<p>Manque de diffusion, de visibilité Difficultés pour passer de l'idée au projet Manque d'accompagnement à différents niveaux : petites associations, associations structurées, porteurs de projets éloignés Pas de mises en réseau des compétences Manque d'échanges entre acteurs</p>	<p>La valorisation du patrimoine naturel et culturel via des activités culturelles et/ou touristiques en accord avec leur préservation</p> <p>Un tissu associatif dynamique et entreprenant.</p>	<p>Une perte d'identité et un manque de transmission des savoirs faire</p> <p>Croissance démographique accrue [Augmentation de la consommation et par conséquent, des déchets, et augmentation des besoins énergétiques. Intensification de la production agricole, (maraîchage), créant des risques de pollution par les produits phytosanitaires</p>
Patrimoine naturel	<p>Nombreuses richesses naturelles Milieux préservés / potentiels des sites Présence d'une réserve naturelle et du parc naturel régional Des acteurs hétérogènes Liens existants avec le patrimoine culturel et le tourisme</p>	<p>Manque de visibilité de cette richesse naturelle, peu de diffusion et de communication Manque d'appropriation des richesses naturelles par les populations Manque de sensibilisation enfants et adultes Manque d'accessibilité des sites, peu d'aménagements Manque d'accompagnement administratif et financier des porteurs Problème des déchets dans les écarts Manque de communication entre partenaire, peu de mise en réseau</p>	<p>Une valorisation touristique de ce patrimoine naturel et paysager à travers tourisme de découverte</p>	

1.5.2. Photographie du territoire



2. L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

2.1. Un pré-diagnostic basé sur des premières rencontres dans chaque commune du territoire, la bibliographie

Les études et documents permettant de dresser un état du territoire sont nombreux et ont été largement utilisés pour élaborer la base du diagnostic.

Des rencontres individuelles avec des acteurs représentatifs du territoire ont été conduites, ainsi que des réunions auprès des mairies avec des membres de l'équipe municipale et technique. Ces rencontres et réunions permettaient :

- d'expliquer en quoi consiste l'élaboration de la candidature LEADER et présenter le calendrier prévisionnel
- de présenter un premier bilan par commune de l'ancienne programmation avec des exemples de projets et de porteurs
- de recueillir le point de vue de ces personnes sur les atouts et faiblesses du territoire dans tous les domaines et de préciser les potentiels sur lesquels s'appuyer pour un développement local.
- de définir les grandes thématiques pour la démarche leader et d'identifier des projets d'intérêt et les porteurs

Les personnes rencontrées ont été les élus, les associations, des représentants d'institutions locales et régionales, des particuliers. Plus de 50 personnes ont contribué à cette phase.

La liste détaillée des acteurs rencontrés individuellement et la liste de présence des réunions en mairie figurent en annexe 1 du document.

A la suite des réunions en mairie, un compte-rendu global a été envoyé aux participants en rassemblant les informations à l'échelle du territoire.

2.2. La mise en place et le rôle du comité de suivi de la candidature

Un comité de suivi interne CCOG a été mis en place au moment de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt en février 2015. Ce comité comprend des personnes ressources, connaissant parfaitement le territoire et son évolution passée, ayant l'expérience de la précédente candidature et qui travaillent sur les projets de développement en cours et à venir. Les principaux membres de ce comité sont :

- Claude Fabri, chef du service aménagement du territoire
- Samuel Assemat, responsable PAOG, ancien animateur LEADER
- Marie-France Aubert, service aménagement du territoire
- Frédéric Kotimbi, chef du service développement économique
- Jean-Claude Jadfard, service développement économique
- Félix Tiouka, chef du service communication
- Marion Rodet, animatrice du GAL nord-ouest
- Alain Thomy, gestionnaire du GAL nord-ouest
- Lydie RIERA, chargée de mission pour la candidature LEADER 2014-2020

Une première réunion, a permis de présenter la version disponible du PDRG, de proposer et compléter une première liste des acteurs du territoire et de définir le calendrier et les objectifs pour l'élaboration de la candidature.

Une première analyse des besoins formulés par les communes a été faite lors d'une seconde réunion en mai 2015 pour évaluer la faisabilité LEADER en fonction de la dimension des programmes, de leurs délais de réalisation, etc. La liste des acteurs et personnes ressource a été complétée et validée.

Les positionnements de la CCOG en termes de programmes et d'accompagnement du développement local ont été pris en considération.

2.3. Des ateliers de concertation pour validation du diagnostic et construction des éléments de stratégie

La concertation s'est poursuivie par l'organisation d'ateliers thématiques avec les acteurs publics et privés, pour définir les objectifs spécifiques de la nouvelle programmation. Au total 5 ateliers se sont déroulés concernant : l'agriculture, le développement local, le patrimoine culturel, le tourisme et le patrimoine naturel. Un animateur et un rapporteur étaient présents à chaque atelier et la concertation s'est effectuée sous forme de tables rondes.

Les acteurs privés et publics représentant l'ensemble du territoire du GAL, ont été conviés, des courriers d'invitation, des e-mails et des appels téléphoniques ont informé l'ensemble des acteurs recensés.

Un premier atelier concernant l'agriculture a eu lieu le 27 mai 2015 à Saint-Laurent, en présence de 12 personnes. L'animateur était Samuel Assemat.

Ensuite trois autres ateliers se sont tenus le mardi 9 juin 2015 à la mairie d'Awala-Yalimapo en présence de plus d'une cinquantaine de participants.

Cette journée de concertation s'est déroulée de la façon suivante :

- 8h30 accueil des participants
- 9h00 mot de bienvenue par Claude FABRI
- 9h10 Présentation de la démarche LEADER par Lydie RIERA / Questions-réponses
- 10h00 Répartition des participants dans les ateliers (3 en parallèle): développement local, patrimoine culturel et tourisme
- 12h30 Repas
- 14h00 Restitutions de chaque atelier en plénière – Discussions
- 16h00 Conclusions

Pour les ateliers, les animateurs/rapporteurs étaient :

- développement local : Jean-Claude Jadfard et Félix Tiouka
- tourisme : Lucien Durand et Julien Cazes
- patrimoine culturel : Marion Rodet et Alain Thomy

Lors de chaque atelier, l'animateur a présenté un bilan thématique de la programmation LEADER 2007-2013. Ensuite, les participants ont eu à se prononcer sur les points forts et les points faibles du territoire, puis répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins pour appuyer les points forts et compenser les points faibles ?
- Parmi ces besoins : lesquels sont prioritaires pour le territoire ? lesquels peuvent être regroupés pour répondre à un même objectif.

Au total, les ateliers ont permis d'associer des acteurs publics et privés et de définir des premières stratégies thématiques. Les ateliers ont rassemblé 19 personnes pour le développement local, 10 pour le tourisme et 20 pour le patrimoine culturel.

Enfin une réunion de travail concernant le patrimoine naturel s'est tenue à Mana le 17 juin 2015. Ce domaine n'avait pas été retenu lors de l'ancienne programmation mais a été évoqué par les acteurs lors des premières réunions. Il est apparu important de rassembler les porteurs de projets potentiels pour définir les besoins en adéquation avec le cadre LEADER. Au final, 10 personnes ont participé à cette réunion de travail et il a été décidé d'inclure la valorisation du patrimoine naturel dans la stratégie de développement du GAL.

A l'issue de chaque atelier des premières ébauches de fiches actions ont été rédigées avec l'aide des animateurs/rapporteurs. Un compte-rendu général reprenant les réflexions de tous les ateliers sous forme des premières fiches actions a été largement diffusé.



L'implication des participants a été un succès et l'ensemble de ces rencontres a permis de faire émerger des besoins communs à toutes les thématiques en termes d'accompagnement, de structuration et de mise en réseau des acteurs.

Tous les éléments relatifs aux ateliers sont en annexe 1 et 2.

2.4. La restitution des ateliers auprès des communes

Il a été proposé à chaque commune d'organiser une réunion de restitution pour associer les personnes publiques et privées qui n'avaient pu participer aux ateliers. Ces rencontres avaient pour objectifs de présenter les premières orientations la stratégie et d'établir un dialogue autour du LEADER entre les mairies et les acteurs privés.

Deux réunions ont eu lieu à Apatou et à Awala fin juin 2015. Le bilan de ces ateliers a également été envoyé par mail à tous les participants pour avis.

2.5. La rédaction et l'ajustement de la candidature

La contribution de la cellule d'animation du GAL a été très importante tout au long de l'élaboration de la candidature.

Sur la base des éléments issus de la concertation des acteurs, le comité de suivi de la candidature a finalisé la candidature. Ce comité a fait appel à des personnes représentants les différents secteurs et institutions : La FDMFR, le GDA, IGO, Chercheur d'Art, la Réserve Naturelle de l'Amana et l'APROSEP

Une première version de la candidature a été soumise au comité.

Des échanges mail entre membres du comité, et 4 réunions se sont déroulées le 7 juillet 2015, le 17 septembre 2015, le 25 septembre 2015 et le 18 novembre 2015, pour finaliser les éléments du diagnostic et de la stratégie, constituer la maquette financière et définir les éléments de gestion de l'animation du GAL.

2.6. Présentation d'une exposition « bilan du leader 2007-2013 »

Le lancement de la nouvelle programmation 2014-2020 sera fait lors de l'inauguration de l'exposition LEADER 2007-2013 où seront conviés tous les acteurs du territoire, porteurs de projets, élus communautaires, élus communales, membres du GAL.

Les principaux objectifs seront de présenter la dynamique leader menée sur le territoire (Présenter les opérations engagées sur le programme LEADER 2007-2013 via l'exposition), et dans la continuité de cette démarche de présenter la stratégie pour la nouvelle programmation.

Cette restitution permettra de mettre en réseau tous les acteurs du territoire : anciens porteurs, nouveaux porteurs, partenaires, élus... Cette exposition et présentation de la candidature se fera en mars 2016. L'ensemble de l'exposition est présenté en annexe 9.

3. LA STRATEGIE DU GAL

Le diagnostic a permis de détailler les caractéristiques du territoire sous forme de forces et de faiblesses et d'identifier les principaux enjeux du développement du nord-ouest guyanais.

Les besoins du territoire sont immenses et vont s'amplifier dans les années à venir. L'explosion démographique et les retards d'équipements structurels confèrent un statut particulier au nord-ouest guyanais par rapport à la Guyane.

De grands défis devront être relevés pour améliorer le cadre de vie des populations, assurer un développement économique local et durable, et préserver les patrimoines culturels et naturels.

Le LEADER n'a pas vocation à répondre aux besoins de base et aux grands programmes mais constitue un levier pour un développement rural au plus proche des populations.

C'est pourquoi, la stratégie du programme a été élaborée et discutée au cours de la phase de concertation des acteurs publics et privés, lors de réunions en communes, d'ateliers de concertation, de rencontres individuelles et de réflexions en interne (comité de candidature) en tenant compte du retour d'expérience de l'ancienne programmation.

Cette stratégie est déclinée de manière opérationnelle sous la forme de fiches actions, présentées dans le chapitre 4 : Plan de développement.

3.1. Les enjeux du programme 2014-2020

Parmi tous les enjeux du territoire, ceux auxquels le programme leader pourra apporter une contribution ont été synthétisés pour rendre la lecture plus simple et ont été regroupés en 3 grands axes stratégiques :

1. Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations, indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire

Une meilleure visibilité des atouts culturels et naturels du territoire

L'accès au service de base pour tout le territoire et tous ses habitants

Le développement des services de proximité et de l'animation locale pour tous sur tout le territoire

2. Favoriser le développement économique du territoire

Le développement et la structuration d'activités économiques durables en milieu rural

Le développement d'une culture de projets et d'une dynamique entrepreneuriale

La création d'activités et d'emplois

La structuration et l'appui au secteur artisanal de l'agro transformation (développement de la transformation artisanale des produits agricoles locaux)

Le développement du secteur touristique dans le respect des atouts culturels et naturels du territoire

3. Trouver l'équilibre entre l'intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle

L'accompagnement adapté en prenant en compte la pluralité des cultures et des publics sur un territoire hétérogène

La formation adaptée des jeunes et le développement des compétences techniques locales

Huit de ces enjeux constituent la structure de la stratégie du programme.

D'autres enjeux transversaux (en jaune), sont abordés par le biais du type d'actions mises en œuvre ou de la méthodologie.

L'accompagnement adapté en prenant en compte la pluralité des cultures et des publics sur un territoire hétérogène est un enjeu essentiel et commun aux trois domaines. Il est une priorité pour mener à bien la stratégie.

3.2. La priorité ciblée

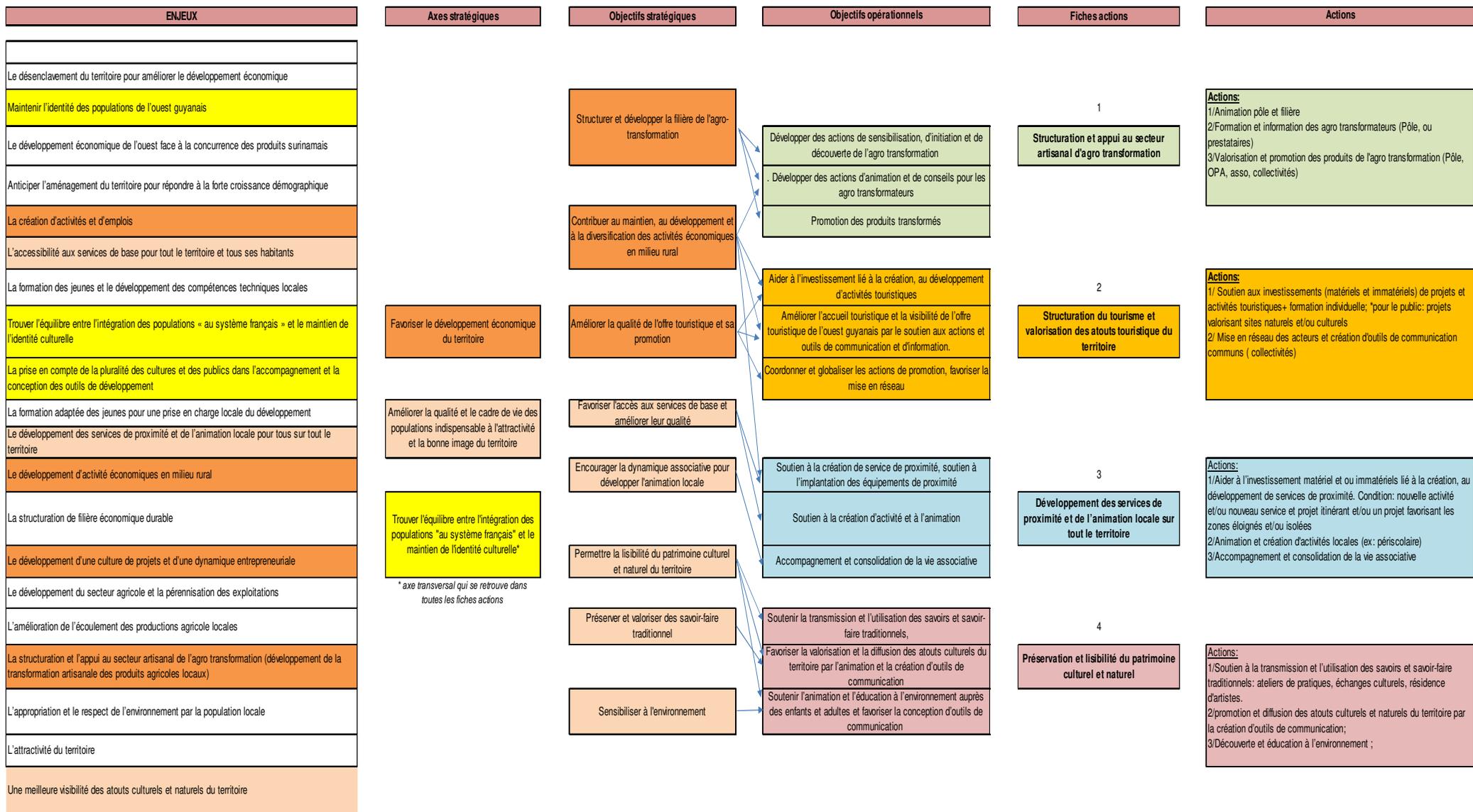
La priorité ciblée du programme construite à partir du diagnostic et du travail de concertation sur le territoire est :

***Accompagner au plus près les acteurs du développement du nord-ouest
guyanais pour améliorer le cadre de vie des populations***

Cette priorité synthétise l'approche stratégique du programme qui, sur la base des savoirs et des savoir-faire locaux, a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire via l'appui particulier aux activités locales et à leurs structurations.

3.3. Une stratégie multisectorielle et intégrée

Issue des travaux de concertation des acteurs du territoire et de réflexion de l'équipe du GAL nord-ouest, la stratégie portée pour le programme 2014-2020 est présentée ci-dessous sous la forme d'un arbre logique déclinant, pour chacun des enjeux, les objectifs spécifiques du programme.



3.4. La pertinence de la stratégie LEADER du GAL nord-ouest Guyane

3.4.1. Liens avec les priorités européennes

La stratégie Europe 2020 intervient dans les domaines de l'emploi, l'innovation, l'éducation, la réduction de la pauvreté, et le climat/les sources d'énergie. Six grandes priorités sont définies :

- ✓ P1 : Renforcer le transfert de connaissances relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales
- ✓ P2 : Accroître la compétitivité de tous les types d'agriculture et améliorer la viabilité des exploitations agricoles
- ✓ P3 : Promouvoir l'organisation des chaînes alimentaires et la gestion des risques dans l'agriculture
- ✓ P4 : Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture
- ✓ P5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier
- ✓ P6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

La stratégie du GAL nord-ouest Guyane est en adéquation avec ces objectifs. L'accompagnement et la structuration des acteurs du territoire amèneront un développement local axé sur les filières locales (agro-transformation) et les richesses naturelles et culturelles.

La stratégie répond aussi aux enjeux prioritaires du cadre national (PDR) et du PDRG en s'inscrivant dans les domaines prioritaires 1A, 1B, 1C, 3A, 6A, 6B et 6D.

Priorités	Domaines Prioritaires
P1 : Transferts des connaissances et innovation	1A) Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
	1B) Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation
	1C) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P2 : Compétitivité de tous types d'agriculture	2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles
	2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations
P3 : Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques	3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
	3B) Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations
P4 : Restauration, préservation et amélioration de l'écosystème	4A) Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens
	4B) Améliorer la gestion de l'eau
	4C) Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols

P5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2	5A) Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture
	5B) Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
	5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
	5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture
	5E) Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
P6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales	6A) Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois
	6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales
	6C) Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales
	6D+) Améliorer l'accessibilité et favoriser le désenclavement des zones rurales
	6E+) Améliorer les conditions de salubrité publique pour réduire les effets de la pauvreté

3.4.2. Articulation avec les projets de territoire et la politique régionale

La stratégie s'est construite en prenant en compte certaines des priorités dégagées par la Région Guyane dans les différents schémas :

- Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane
- Schéma Régional de Développement Culturel
- Schéma Régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane

Le volet « tourisme » de la candidature prend en compte dans son ensemble les objectifs fixés dans les contrats de destination tourisme du CTG.

- Développer une offre d'hébergements touristiques qui permette d'augmenter la fréquentation et la durée des séjours dans toute la destination.
- Développer et pérenniser une offre touristique (lieux de visite, sites aménagés, lieux d'accueil, activités) qui renforce l'attractivité de la destination et satisfasse les besoins en loisirs de la population.
- Développer les mobilités (transports collectifs, mobilités douces)

3.4.3. Articulation avec le programme LEADER précédent

Les actions engagées par le GAL du nord-ouest avec le LEADER 2007-2014 ont prouvé la volonté de mettre en place des activités durables et des filières structurées visant à valoriser les savoir-faire. L'organisation du territoire et la mobilisation des porteurs de projets et du comité de programmation ont permis de créer une forte dynamique qui doit être poursuivie.

La mise en route du PAOG et son animation, constituent des axes forts de l'ancienne programmation qui ont permis l'émergence d'un secteur professionnel. La continuité de cet accompagnement pour l'agro-transformation apparaît prioritaire. En effet, la structuration, l'information des agro-transformateurs et le développement de produits et l'innovation permettront une utilisation optimale du PAOG.

L'ancienne programmation a permis de révéler les 2 grands points forts du territoire : le patrimoine culturel et le tourisme. Les plus-values pour le territoire sont très importantes. La mobilisation des fonds pour ces domaines montrent la volonté et l'implication des acteurs. Toutefois les actions sont

restées trop souvent dispersées et il est indispensable que la programmation 2014-2020 reconduise cette dynamique en favorisant la coordination des opérations.

Les besoins de base des populations, en lien avec la croissance démographique, ne cessent d'augmenter. L'ancienne programmation LEADER, a permis de mettre en évidence la nécessité d'aider les porteurs du développement local. Malgré l'introduction tardive de la mesure 321 « mise en place et renforcement des services de base pour l'économie et la population rurale », un nombre important d'opérations ont pu être accompagnées. Les retombées de ces actions sont doubles : les porteurs de projets et indirectement la population en termes de services ou de création d'emplois. Le manque d'information sur les possibilités offertes par le LEADER doit être corrigé et l'accompagnement spécifique des acteurs permettra de faire émerger de nombreuses initiatives locales. Aussi, la structuration des acteurs doit permettre une cohérence d'ensemble pour amplifier l'effet de chacun de ces projets dans les objectifs d'amélioration du cadre de vie des populations, de création d'activités et de valorisation des atouts du territoire.

Malgré un délai très important entre les 2 programmations (dernier comité de programmation en octobre 2014, prochain mi-2016), l'anticipation de la CCOG a permis de maintenir les acteurs mobilisés et de préparer au mieux le prochain programme dans la continuité du LEADER 2007-2013.

3.4.4. La plus-value attendue de LEADER

Du point de vue méthodologique, les programmes LEADER constituent pour les acteurs du territoire une formidable opportunité de mettre en œuvre des actions de développement local. Cette approche ascendante a bien été menée lors de la programmation antérieure et l'appropriation de ce mode de fonctionnement est garant de la réussite du prochain LEADER.

La stratégie multisectorielle répond au mieux aux nombreuses spécificités du nord-ouest guyanais. De ce point de vue, le LEADER est très intéressant par rapports aux autres programmes d'aide publique car cette transversalité répond assez bien aux enjeux du territoire, qui du fait de leur nombre et importance, ne peuvent pas être réellement abordés en cloisonnant les secteurs les uns par rapport aux autres. Les acteurs impliqués dans le programme sont familiers des approches transverses et multisectorielles (CCOG, collectivités, PNRG, MFR,...). L'approche Leader leur permettra de simplifier le financement de projets à composantes complexes et favorisera les partenariats locaux et la mise en réseau des acteurs.

Le leader constitue un levier financier indispensable pour un développement rural au plus proche des populations.

Le programme LEADER va contribuer :

- A la structuration et à l'organisation du secteur de l'agro transformation
- A la formalisation, la consolidation et le développement de secteurs d'activité (Artisanat, tourisme et services ruraux)
- Au renforcement de l'attractivité du territoire en améliorant les services de proximités
- A la valorisation de l'image du territoire par une meilleure visibilité de leurs patrimoines.
- A la mise en réseau et au décroisement des acteurs
- Au renforcement de la coopération pour mutualiser les initiatives

Les autres fonds européens qui s'ajoutent au FEADER pour venir en aide aux zones rurales, sont : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

4. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

4.1. La déclinaison de la stratégie en fiches actions

4.1.1. Synthèse des fiches actions

Les objectifs stratégiques, structurés en cohérence avec la stratégie choisie, rassemblent l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre pour répondre aux objectifs opérationnels.

Le plan de développement est constitué **de 2 grands axes déclinés en 4 fiches actions** thématiques structurant la stratégie du GAL. Chaque Fiche action contient une section « Financement prévu » qui présente le budget prévisionnel. La maquette globale est indiquée au chapitre 4.3. Deux fiches actions, transversales concernent l'animation du GAL et la coopération.

Axes	Objectifs stratégiques	Fiches actions	
Favoriser le développement économique pérenne du territoire	Structurer et développer la filière de l'agro transformation	1	Structuration et appui au secteur artisanal d'agro transformation
	Améliorer la qualité de l'offre touristique et sa promotion	2	Structuration des activités touristiques et valorisation des atouts touristiques
	Contribuer au développement et à la diversification des activités en milieu rural Favoriser l'accès aux services de base et améliorer leur qualité	3	Développement des services de proximité et de l'animation locale sur tout le territoire
Encourager la dynamique associative pour développer l'animation locale			
Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations, indispensable à l'attractivité et l'image du territoire	Préserver et valoriser des savoir-faire traditionnels. Permettre la lisibilité du patrimoine culturel	4	Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel
	Permettre la lisibilité du patrimoine naturel. Sensibiliser à l'environnement, et responsabiliser la population sur les richesses du patrimoine		
Coopération		5	Développement des actions de coopération
Animation du GAL		6	Mise en œuvre de la stratégie LEADER

Face au constat général sur la situation sociale, économique et démographique locale, la stratégie se doit d'être multisectorielle dans le but d'appuyer le développement d'activités économiques pérennes améliorant le cadre de vie sur tout le territoire.

Le bilan de l'ancienne programmation fait état d'une situation où les besoins sont importants, la volonté des porteurs est forte mais de nombreux obstacles entravent l'accès aux fonds LEADER pour les projets du territoire.

Le territoire possède des atouts importants, la diversité des cultures et la dynamique des acteurs constituent une réelle force. La stratégie de développement local se base sur **la valorisation et le développement des savoir-faire traditionnels** des populations du territoire. En effet, aux niveaux agricole, agroalimentaire, touristique, culturel ; les savoirs sont variés et constituent les bases pour la **création ou la structuration de filières économiques locales**. La structuration des activités, qui sont souvent limitées à la sphère familiale ou au secteur informel, doit permettre de déclencher des **dynamiques créatrices d'activités économiques**. L'accompagnement des porteurs de projet, l'information, la formation, les échanges d'expériences, l'animation du territoire, la mise en réseau des acteurs, sont indispensables pour un développement cohérent et efficient du territoire.

Lors de la concertation et des ateliers thématiques un constat commun a été formulé : le manque d'accompagnement des acteurs est un frein à l'émergence et à la mise en œuvre des projets de développement. Aussi, **la mise en réseau et la mutualisation des compétences et des moyens est apparue prioritaire**.

Le secteur de l'agriculture est particulier dans la région. L'agriculture familiale du Nord-Ouest s'est largement développer ces dernières années.

Certes le secteur reste fragile, mais la professionnalisation, et la structuration des filières sont bien avancés grâce à de nombreux acteurs sur ce territoire du Nord-Ouest.

La stratégie dans ce domaine se distingue par deux soutiens majeurs et complémentaires sur le territoire : un soutien via le Plan de Développement de l'Agriculture de l'Ouest Guyanais (PDAOG), et un soutien via le programme LEADER dans le domaine de l'agro transformation, ou l'action s'inscrit dans le renforcement et la mise en œuvre des actions du Pôle agroalimentaire pour permettre un véritable décollage de ce secteur.

L'objectif général du PDAOG est le renforcement de la dynamique de développement agricole de l'ouest guyanais qui permettra de participer à la professionnalisation des agriculteurs de l'Ouest guyanais et de d'améliorer l'autosuffisance alimentaire de la Guyane.

Ce plan permet de créer des synergies entre acteurs, d'organiser une seule ingénierie de formation pour les thèmes abordés par les différentes structures, de mutualiser les moyens et les compétences de tous les acteurs pour limiter la dilution des fonctions des animateurs (formation, accompagnement technique, administratif, gestion comptable et administrative des structures...)

Les aides directes de ce plan de développement seront directement couverts par le FEADER.

La stratégie LEADER du GAL nord-ouest inclus des actions dans **le domaine de l'agro transformation**.

Aussi, une seule **fiche actions 1** concerne le domaine de l'agro transformation, autours de l'animation du pôle agroalimentaire.

En effet, la dynamique lancée autours du pôle agroalimentaire depuis son ouverture en 2014 doit être poursuivie et l'accompagnement de cette filière reste indispensable pour identifier et former les agro-transformateurs et leur permettre de mettre au point leurs produits au sein de l'atelier relais. Le PAOG

a donc un rôle de « couveuse » d'agro-transformateur et apporte une certaine notoriété aux produits « Ouest Guyane » qui bénéficieront de la mise en réseau.

Le développement de l'agro-transformation locale donne une forte valeur ajoutée au territoire en termes de création d'emplois, et d'autonomie alimentaire.

Comme l'ont démontré le diagnostic et la concertation des acteurs, la priorité en termes de développement local réside **dans l'amélioration du cadre de vie des populations et dans le développement d'activité économique pérennes.**

Les activités souffrent d'un manque de structuration. Cela se manifeste par l'absence d'entreprises, de structures associatives dans le domaine des services ou de l'artisanat en milieu rural malgré des dynamiques, des pratiques et des savoir-faire dans de nombreux domaines.

Le développement des services de proximité, l'accompagnement des porteurs de projets permettra de dynamiser l'économie sociale et la création d'emploi.

Deux approches seront abordées dans la **fiche action 3** :

- une approche plus individuelle, tournée vers les entreprises **avec un appui au développement économique,**
- une approche plus collective qui favorisera **l'animation de proximité et l'accès aux services**

Au travers de cette fiche action, la stratégie vise le développement et la diversification des activités des entreprises en milieu rural dans un souci de renforcement du tissu économique. Un soutien appuyé à quelques projets (investissements), accompagné d'un suivi professionnel et durable (accompagnement et formation) peuvent constituer les garants d'une pérennité des actions mises en œuvre.

Le GAL examinera l'opportunité de soutenir la création ou le développement de toute entreprise de service qui constitue un progrès pour le territoire. En particulier les projets contribuant à l'amélioration de la mobilité et de l'accès au territoire seront soutenus.

Pour renforcer ce soutien auprès des entreprises, cette **fiche action 3** favorisera l'animation locale, la dynamique associative et le développement de services de proximité dans un souci d'amélioration de la qualité de vie de la population.

Le secteur du tourisme revêt un véritable potentiel de développement rural pour le nord-ouest guyanais. L'amélioration de l'attractivité du territoire passe par une structuration des acteurs et un renforcement de l'offre. Une fiche spécifique est donc dédiée à ce secteur. La **fiche action 2** répond aux demandes des acteurs en termes de mise en réseau et de développement du tourisme.

Le soutien au secteur se fera via l'appui direct aux structures touristiques ou de loisirs et l'amélioration de la lisibilité de l'offre touristique (actions et outils de communication et d'information, appui à la coordination et la mise en réseau des acteurs). La stratégie ici encore est de choisir les activités touristiques ou de loisirs qui valorisent mais également respectent et permettent de préserver les éléments du patrimoine culturel et la richesse environnementale du territoire.

Les **richesses patrimoniales** du territoire représentent un véritable atout de développement local.

Certes, la dimension économique reste prioritaire, mais nous avons vu dans le diagnostic, l'importance des atouts culturels du territoire, des enjeux identitaires. Du fait des liens étroits entre le patrimoine culturel, les richesses environnementales, les savoirs faire et les activités économiques, le GAL souhaite intégrer un volet dédié la lisibilité et la préservation du patrimoine culturel et naturel via la

fiche action 4

Lors de la concertation et des ateliers thématiques un constat commun a été formulé : le manque d'accompagnement des acteurs est un frein à l'émergence et à la mise en œuvre des projets de développement. Aussi, la mise en réseau et la mutualisation des compétences et des moyens est apparue prioritaire.

4.1.2. Des actions de coopération nécessaires

La coopération apparaît essentielle pour répondre aux enjeux du programme du GAL nord-ouest en termes de structuration et de mise en réseau des acteurs. En effet, dans tous les domaines, les partenariats seront privilégiés, d'autant plus au sein même du territoire pour mettre en commun les savoirs, les savoir-faire, les compétences et les moyens des acteurs. Les actions peuvent être mutualisées que ce soit pour l'accompagnement des porteurs, l'information, la diffusion, etc. Les projets menés par plusieurs opérateurs développent des objectifs communs, une implication et un suivi partagé, des retombées plus importantes et renforcent l'identité territoriale. La stratégie multisectorielle conçue pour le GAL du nord-ouest sera enrichie dans chaque domaine d'intervention par des actions de coopération entre acteurs du territoire. Chaque fiche action intégrera pleinement cette notion de coopération entre acteurs, de mise en synergie.

La programmation LEADER précédente a permis de faire émerger quelques projets de coopération dont certains avec les pays frontaliers, ont vocation à se développer dans un avenir proche. En effet, le territoire est fortement marqué par la proximité culturelle, sociale et économique du Suriname. Les échanges d'expériences ou de formation permettront de développer conjointement les zones rurales que ce soit aux niveaux économique, technique, scientifique ou culturel. La coopération inter-GAL (Guyane et extérieurs) sera recherchée dès le début du programme pour échanger avec les autres animateurs Leader en termes d'outils de suivi et de gestion du programme, d'outils d'animation des comités de programmation, de communication autour de LEADER en Guyane. La **fiche actions 5** est dédiée à la coopération interterritoriale et internationale.

4.1.3. Une animation renforcée pour la mise en œuvre du programme

Le programme mis en place est ambitieux. Le programme LEADER est un véritable levier à l'économie rurale et à la dynamique des acteurs. Les moyens dédiés à l'animation et à la gestion doivent être à la hauteur des enjeux et des objectifs du programme. La **fiche actions 6** détaille les éléments concernant l'animation et la gestion du programme.

Le retour d'expérience de la programmation précédente permet de mieux adapter l'animation du LEADER, de la dimensionner au regard des besoins des porteurs et d'innover dans la mise en œuvre du programme pour être au plus près du développement rural.

Ainsi, l'animation sera renforcée : un accroissement et un déploiement de l'équipe technique du LEADER (à la fois géographique et en compétences) permettrait de faire émerger un certain nombre de projets sur les zones isolées du territoire. L'équipe de la cellule LEADER sera donc plus conséquente pour permettre une présence phare sur le territoire. L'accès à l'information n'étant pas uniforme pour les populations, une attention particulière sera donnée aux écarts et zones isolées. L'accompagnement sera spécifique à chaque secteur pour répondre précisément aux attentes des porteurs de projets. Le suivi des projets sera ainsi consolidé et évitera de nombreuses déprogrammations ou sous-réalisations.

4.2. Les partenaires dans chacun des domaines d'actions LEADER

Pour chacun des domaines d'action LEADER, le programme s'appuie sur des acteurs du territoire. La plupart de ces acteurs ont participé à l'élaboration de la candidature et seront impliqués dans la mise en œuvre du programme. Certains de ces acteurs sont également proposés comme membre du GAL

Axes	Fiches actions	Partenaires
Favoriser un développement économique pérenne du territoire	1. Structuration et appui au secteur artisanal d'agro transformations	Pôle agroalimentaire GDA de Mana PFFLG OAT MFR de Mana et Apatou FDMFR DAF UPAM Collectivités Chambre d'agriculture Etablissements scolaires
	2. Consolidation du tourisme de l'ouest guyanais : développer, professionnaliser, améliorer sa lisibilité	Collectivités Office du tourisme CCOG Opérateurs touristiques OAT
	3. Développement des services de proximité et de l'animation locale pour tous , sur tout le territoire	IGO ADIE APROSEP boutique de gestion AERG consultants CCIG DRADL
Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations, indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire		APROSEP Associations Collectivités PNRG DRADL
	4. Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel	Collectivité Associations APROSEP PNRG ADNG association PNRG Collectivités APROSEP RNA CCOG

4.3. Maquette financière globale

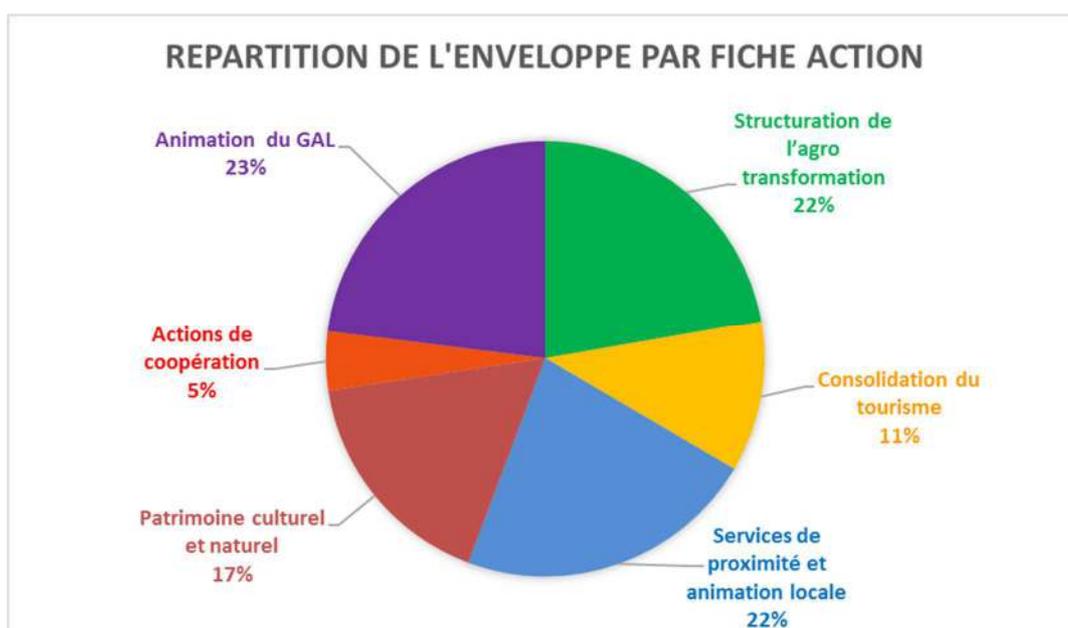
Le programme LEADER 2007-2013 du GAL nord-ouest Guyane a permis de financer des projets sur le territoire grâce à une enveloppe FEADER de 2,8 millions d’euros, soit environ un total 3,8 millions d’euros investis dans des projets innovants sur le territoire. La maquette attribuée n’a pas permis de répondre à l’ensemble des demandes des acteurs du développement local.

L’explosion démographique de l’ouest entraine des besoins toujours croissants surtout en zone rurale. Le territoire du GAL est très étendu, diffus et pauvre et aura réellement besoin de la plus-value apportée par LEADER pour transformer ses faiblesses en opportunités (cadre de vie de qualité, proximité et solidarité).

4.3.1 Bilan du budget prévisionnel par fiche action

Fiches actions	Feader	CPN		Autofinancement	Top up	Total budget
		CNES	CTG			
1. Structuration et appui au secteur artisanal d’agro transformations	861 050,00 €		151 950,00 €	12 000,00 €		1 025 000,00 €
2. Consolidation du tourisme de l’ouest guyanais : développer, professionnaliser, améliorer sa lisibilité	435 200,00 €	76 800,00 €		98 000,00 €		610 000,00 €
3. Développement des services de proximité et de l’animation locale pour tous , sur tout le territoire	903 125,00 €	159 375,00 €		212 500,00 €		1 275 000,00 €
4. Préservation et lisibilité du patrimoine culturel et naturel	654 500,00 €		115 500,00 €			770 000,00 €
5. Développement des actions de coopération	170 000,00 €		30 000,00 €			200 000,00 €
6. Mise en œuvre de la stratégie LEADER	890 987,00 €		157 233,00 €			1 048 220,00 €
TOTAL Budget	3 914 862,00 €	236 175,00 €	454 683,00 €	322 500,00 €		4 928 220,00 €

Les éléments de calcul du budget sont détaillés en annexe 4 et 5.



4.3.2 Profil annuel minimum de paiements

Le budget prévisionnel se traduit, suivant le profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en FEADER), par le profil suivant :

Budget		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
%		10%	20%	20%	20%	15%	15%	
FEADER	3 914 862,00 €	391 486 €	782 972 €	782 972 €	782 972 €	587 229 €	587 229 €	- €
Total	4 928 220,00 €	492 822 €	985 644,00 €	985 644,00 €	985 644,00 €	739 233,00 €	739 233,00 €	- €

5. LE PILOTAGE DU PROJET

5.1. Implication des acteurs dans la mise en œuvre du programme

La mobilisation des membres du GAL et des acteurs du territoire a été importante lors de la programmation LEADER 2007-2013. En effet, jusqu'au dernier comité de programmation en octobre 2014, la dynamique des porteurs de projets s'est poursuivie, malgré l'épuisement de la maquette financière. La réalisation des projets a été dans l'ensemble très satisfaisante et l'intégralité des demandes de solde a pu être déposée dans les temps accordés par les conventions.

L'implication des acteurs a donc toujours été conséquente et la CCOG s'est attachée à maintenir cette dynamique durant la phase d'attente de la nouvelle programmation. L'anticipation pour l'élaboration de la candidature a permis de faire passer, en toute transparence, l'information sur les programmes LEADER et de rassembler et mettre en réseau les acteurs (anciens et nouveaux) du territoire.

L'élaboration de la candidature a été l'occasion de réunir autour d'un programme commun des acteurs privés et publics du territoire dans une démarche participative et ascendante. Cette mobilisation des forces vives du territoire doit naturellement être poursuivie au-delà de la phase d'élaboration du dossier de candidature, cela quelque soit le résultat de la candidature à l'appel à projets. Bien sûr, en se plaçant dans le cas où la candidature serait retenue, les moyens dégagés en matière d'animation du GAL seront de nature à permettre cette poursuite de mobilisation.

De plus, la concertation a permis de faire ressortir une volonté commune de structuration et mise en réseau des acteurs, quelque soit le domaine.

Ainsi, la nouvelle stratégie est axée sur cette force, et des animateurs pour la mise en œuvre du LEADER sur le territoire seront prévus. Ces personnes ressources seront en lien étroit avec la cellule d'animation du GAL, et permettront une présence efficiente sur le territoire et un accompagnement renforcé des porteurs de projets.

La création de réseau d'acteurs favorisera l'émergence de projets concertés qui répondent à des besoins collectifs. La coopération au sein même du territoire permettra une mutualisation des moyens et des compétences.

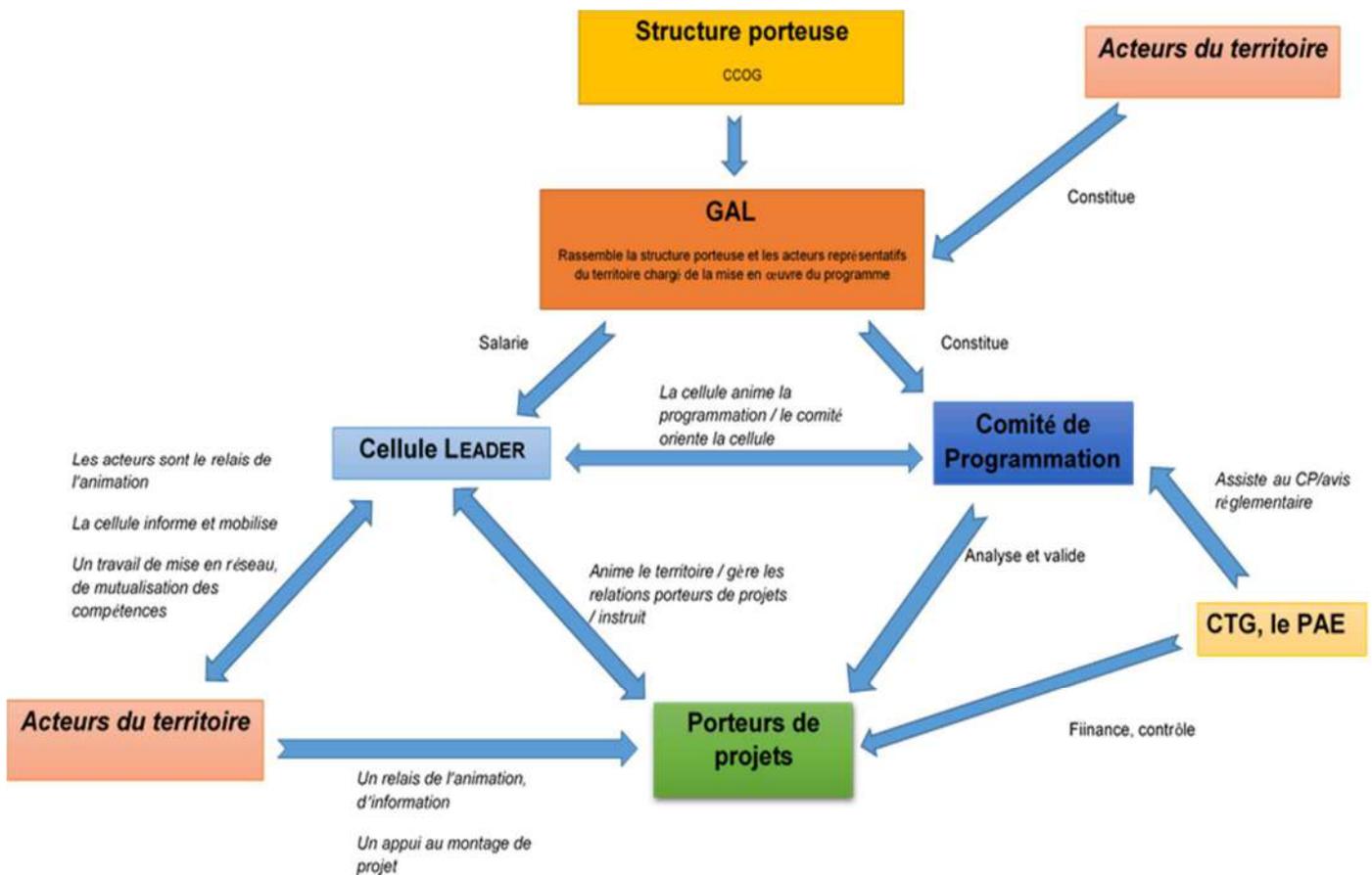
Enfin, la mise en réseau des acteurs pourra aussi être favorisée par des événements multisectoriels autour de la stratégie de développement rural du GAL sous forme de conférence, séminaire, exposition ou forum. Ces regroupements permettraient d'associer les autres instances dites transversales au territoire qui sont aujourd'hui à l'œuvre en Guyane dans le cadre d'une démarche participative intégrée.

5.2. Un partenariat et une organisation spécifiques pour la mise en œuvre du programme

5.2.1 Présentation générale

La mise en œuvre de LEADER se déroulera de la façon suivante :

- **Un chef de file** : la CCOG
- **Un Groupe d'Acteur Local (GAL)** : composé des institutions intervenant sur les thématiques de développement dans l'Ouest, des acteurs privés porteurs de dynamiques dans les domaines agricoles, culturels, économiques, etc.
- **Cellule LEADER** : Le GAL est appuyé par une équipe technique, composée de deux chargés d'animation à plein temps et d'un administrateur / gestionnaire à plein temps.
- **Un Comité de Programmation**



5.2.2 Le comité de programmation et le GAL= ambassadeur du programme LEADER

Le premier maillon de la chaîne de l'information est constitué par les membres du comité de programmation eux-mêmes, élus comme socioprofessionnels. Ils doivent se considérer comme des ambassadeurs du programme Leader.

Le comité de programmation est garant de la mise en œuvre de la stratégie LEADER définie. Il choisit les opérations qui bénéficient des fonds LEADER et qui sont programmées, sous réserve qu'un avis favorable soit donné sur leur éligibilité réglementaire par le service instructeur référent. Le comité pourra être amené à faire des préconisations au porteur de projet afin que son projet devienne davantage conforme aux attendus de la stratégie.

Pour conserver le mode de fonctionnement (qui a fait ses preuves) du GAL nord-ouest 2007-2013, les membres du comité de programmation seront les mêmes que ceux du GAL. Ils seront au nombre de 14 titulaires et 12 suppléants avec des représentants publics et privés. Un équilibre a été respecté entre les différents secteurs de la stratégie et entre le littoral et l'intérieur.

Pour les représentants publics, chaque commune désignera un titulaire et un suppléant.

Les représentants privés seront majoritaires, et les suppléants seront « mutualisés » pour pouvoir faire appel à eux en cas de nécessité. Ces suppléants seront bien sûr informés des projets et pourront participer aux comités de programmation.

Le choix des membres privés a été réalisé en concertation tout au long de l'élaboration de la candidature. Lors des ateliers certains acteurs ont manifesté leur intérêt pour faire partie du GAL. Ensuite une proposition d'intégration du GAL a été envoyée aux personnes ressources : dynamique, avec de bonnes connaissances du territoire, étant en réseau dans leur domaine, etc.

Pour offrir une vision plus large et par conséquent permettre une approche plus transversale de la stratégie, le comité de programmation réunira des structures actives de tous les secteurs de la stratégie, (tourisme, culture, environnement, agro transformation, activités rurales). De plus, les 5 communes du GAL seront également représentées au sein du comité.

Les compositions finales du GAL et du comité de programmation ne sont pas arrêtées au jour du dépôt de la candidature. Une validation de la composition du GAL s'effectuera en mars lors du conseil communautaire de la CCOG.

Le GAL du nord-ouest Guyane se rassemblera régulièrement et l'ensemble des membres, publics et privés, auront l'occasion de travailler de manière concertée à la mise en œuvre et au suivi du programme.

Les comités de programmation auront lieu au minimum 3 fois par an et porteront en premier lieu sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de développement local.

Les membres du GAL seront convoqués au moins un mois à l'avance et disposeront de l'ensemble des fiches projets qui seront présentées au prochain comité de programmation. Ainsi, ils pourront demander des précisions (dossier complet, avis technique, ...) qui seront apportées lors du comité.

Des assemblées générales pourront avoir lieu lorsque le GAL aura besoin de se réunir sans programmer de projets. Ces réunions seront l'occasion par exemple, d'inviter d'autres personnes ressources pour présenter l'avancement du LEADER 2014-2020, pour fédérer et structurer les acteurs du territoire, pour co-construire différents outils méthodologique, etc.

Représentant	Thématique	Nom Prénom	Collège	
			Privé	Public
Commune de Apatou				x
Commune de Awala-Yalimapo				x
Commune de Grand-Santi				x
Commune de Mana				x
CTG				x
Commune de Saint-Laurent				x
CCOG				x
MFR de Guyane (Apatou)	Formation / agriculture	Aniel Kalloe	X	
Représentant(e) des agro-transformateurs de l'ouest	Agriculture	Drupa Angenieux	X	
Représentant(e) des agro-transformateurs de l'ouest	Agriculture	Marlene Closse	X	
OGI	Développement local	Jean-Pierre Octavia	X	
APROSEP	Développement local, association	Johan BALAGEAS	X	
Association Takari Régie quartier	Développement local	Pascale LEVY	X	
Entreprise transport Sarl NORD OUEST TRANSPORTS	Développement local	Victor Bantifo	X	
Nature de Guyane	Tourisme	Pierre Gutierrez	X	
Artiste Apatou	Patrimoine culturel	Tooy Léon	X	
Agence de Voyage	Tourisme	Suzana Daninthe	X	
KUDAYAWDA	Tourisme/agro transformation/ environnement	Mariline Janot	X	
Association de découverte de la nature-ADNG	Patrimoine naturel	Cédric Huson	X	
Association chercheur d'art	Patrimoine Culturel	Cédric Mistral	X	
Association Fiiman Pikin, Grand Santi	Patrimoine Culturel	Félix Dada	X	

Les membres pressentis se réuniront avant la phase de conventionnement afin d'amorcer par anticipation, un travail de cadrage de la mission et des rôles de cette instance, et d'en apprécier les enjeux.

Le fonctionnement du comité de programmation sera à définir avec la composition définitive des membres, entre la date de dépôt de la candidature et la date de signature de la convention. Les principaux points du règlement intérieur sont d'ores et déjà identifiés (Cf. annexe 4). Le règlement définitif sera adopté par le comité de programmation lors de ses premières séances de travail.

Plusieurs modalités sont envisagées pour que le comité de programmation soit un lieu de réflexions et d'échanges pour porter la stratégie du GAL :

- Le comité de programmation déterminera le niveau d'exigence des projets au regard des critères de sélection, une grille multicritères pourra être mise en place en concertation
- Sur demande motivée de plusieurs membres, les porteurs pourront venir présenter leur projet devant le comité de programmation au stade du projet émergent
- Avant chaque comité de programmation, l'ordre du jour sera envoyé à l'avance à l'ensemble des membres ainsi qu'un résumé technique et financier de chaque dossier.

5.2.3 La structure porteuse : la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

La création de la CCOG, il y a 20 ans, constitue la naissance du concept d'« Ouest guyanais » qui est lié à des revendications de reconnaissance d'une partie de la Guyane quelque peu « oubliée » et présentant de fortes spécificités. La CCOG mène, depuis sa création, une politique volontariste de rattrapage pour l'Ouest qui semble globalement fructueux, même si cela reste encore insuffisant et que certains déplorent des déséquilibres en défaveur des communes du fleuve. On peut citer à son actif le portage des programmes LEADER II et LEADER 2007-2013, l'appui au montage et le financement du PEAFOG, la création de la MFR du littoral ouest (première MFR de Guyane), la création d'OGI, son engagement dans la construction et l'animation du PAOG.

Les compétences de la CCOG sont avant tout le développement du territoire à travers le développement économique, l'électrification rurale, la gestion des déchets et le port de l'Ouest.

Enfin, la CCOG est dotée des moyens humains et financiers pour assumer la charge de structure porteuse. La cellule LEADER bénéficiera ainsi d'un

Au titre du programme LEADER 2007-2014, la participation de la CCOG en fonds propres a été de 114 000 € en autofinancement d'actions.

5.2.4 L'animation du GAL : une équipe renforcée

Le GAL sera accompagné dans sa mission de mise en œuvre du programme LEADER par une équipe technique, composée de deux animateurs et d'un coordinateur de la cellule d'animation.

Ces personnes, salariées par la CCOG, auront la charge de l'animation et de la gestion du programme, sous la direction du comité de programmation. La cellule LEADER travaillera en collaboration régulière avec les acteurs d'animation et de développement du territoire.

L'information et le rapprochement des acteurs du territoire seront des priorités pour la mise en œuvre de la stratégie de développement rural.

La cellule aura en charge :

- de faire émerger des projets (information auprès des associations, collectivités, particuliers, animations de groupes de travail, réunions, etc.)
- de réaliser des échanges méthodologiques et d'expérience avec les animateurs des autres GAL de Guyane et de développer les relations avec le réseau rural Guyanais
- de participer aux actions du réseau.
- de communiquer sur le LEADER et ses réalisations auprès du comité, des bénéficiaires, du grand public.
- de sensibiliser et former les membres du GAL
- d'accueillir et d'orienter les porteurs de projets
- de constituer les dossiers administratifs LEADER des opérateurs
- d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier de demande de paiement
- de suivre les demandes de paiement
- de saisir et tenir à jour Osiris sur tous les dossiers
- d'assurer le secrétariat LEADER
- d'assurer le suivi des opérations (calendrier, remontée des facteurs, visites sur places)
- d'archiver les dossiers
- d'organiser les comités de programmation : convocation, fiches projets, invitation des porteurs de projets, compte rendus
- de recueillir les données d'évaluation des projets

Le coordinateur aura en charge en plus :

- la responsabilité de la cellule d'animation LEADER et l'encadrement des deux autres agents
- l'instruction des dossiers
- le suivi de la maquette financière
- la réalisation des états quantitatifs et qualitatifs d'avancement du programme
- l'accompagnement des évaluations du programme
- le suivi approfondi du fond de préfinancement
- de faire vivre la mise en réseau des acteurs (information régulière sur l'évolution des projets, visite des projets, relation entre les porteurs de projets et le partenariat, relation entre l'administration et le partenariat)
- de mettre en réseau les différents animateurs du territoire et de les former sur la démarche LEADER

5.3 Lancement, suivi, évaluation

5.3.1 Démarrage du programme

En préalable au lancement du programme LEADER, le GAL et la structure porteuse s'engagent en outre à :

- constituer et réunir le comité de programmation
- mettre en place la cellule d'animation LEADER
- finaliser le règlement intérieur
- créer les outils de suivi et d'évaluation du programme (comité de programmation et cellule d'animation)
- élaborer la grille de sélection des projets afin de qualifier leur opportunité (comité de programmation et cellule d'animation) : cette grille sera propre au territoire de l'Ouest et au programme LEADER du nord-ouest afin d'assurer la plus grande adéquation entre les critères de jugement et le programme défini. Les membres du comité de programmation détailleront les critères de sélection du programme au vu des objectifs indiqués dans la candidature. Il s'agira pour le comité de s'approprier la stratégie du programme et de la faire évoluer au cours du temps afin d'assurer le plus grand succès au programme mis en œuvre. Les critères devront permettre aux actions financées de répondre aux objectifs du programme.

5.3.2 Suivi du programme

Le comité de programmation est présidé par le Président du GAL. Le comité de programmation pourra s'appuyer sur l'avis technique d'experts choisis parmi les membres du GAL ou non en fonction des thématiques traitées par les projets et/ou de leur localisation géographique.

Les règles d'admission et d'exclusion des membres du GAL et du comité de programmation seront précisées par la suite dans le règlement intérieur.

Le comité de programmation assure la direction de la cellule LEADER, la sélection des projets, le suivi et l'évaluation réguliers du programme, il veille au respect et à la mise en œuvre de la stratégie et opère les ajustements qu'il jugera pertinent. Enfin, il est le garant du respect des règles communautaires.

Pour cela, il se réunira régulièrement (en fonction du nombre de projets instruits par la cellule d'animation). Les réunions pourront se dérouler en deux temps :

- un premier temps consacré aux questions d'ordre général, stratégique et organisationnel

- un deuxième temps consacré à l'examen et la programmation des dossiers complets.

Il aura l'appui de la cellule LEADER et d'experts techniques ou géographiques qui fournissent, si besoin, un avis technique sur les projets présentés.

Le retour d'expérience de la dernière programmation montre que la consultation systématique d'un comité technique n'est pas toujours pertinente. Il est proposé de consulter ce comité sur demande des membres du GAL pour les dossiers nécessitant un approfondissement particulier.

Dans un souci de bonne réalisation du programme, afin d'optimiser la représentation du territoire au vu de son étendue, il pourra être fait recours à la consultation écrite des membres du comité de programmation ou à la visioconférence, voire la réunion téléphonique avec les porteurs de projets, les experts ou les membres du comité.

La consultation écrite pourra se faire par courrier ou par courrier électronique. Les réponses devront être retournées dans un délai précis.

5.3.3 Evaluation et suivi qualité

Tout au long du programme, la cellule d'animation du GAL sera en charge du suivi du programme mis en œuvre par le comité de programmation.

Pour le suivi et l'évaluation des réalisations, il est proposé de mettre en place :

- ⇒ un tableau de bord de suivi continu (évaluation concomitante au déroulement du programme) donnant lieu à des bilans trimestriels et annuels qui seront présentés au cours des comités de programmation. Cette évaluation concomitante au déroulement du programme permettra un ajustement permanent de la programmation aux objectifs et d'anticiper les évaluations à mi-parcours et finale ;
- ⇒ des visites de projets ;
- ⇒ une évaluation à mi parcours pour une première mesure des effets sur le territoire ;
- ⇒ et une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours permettra de rectifier si nécessaire le pilotage du programme et de relancer la dynamique de projets. Cette évaluation associera les acteurs locaux et institutionnels. Il s'agira de mesurer la valeur du chemin parcouru depuis le début du programme, d'analyser les synergies entre les actions soutenues autour de la priorité ciblée et de poser des nouveaux jalons pour optimiser l'utilisation qualitative et quantitative des fonds FEADER.

En fin de programme, le GAL engagera une évaluation finale qui portera sur :

- ⇒ la pertinence des actions engagées au regard des priorités définies,
- ⇒ la cohérence du programme par rapport aux autres politiques publiques,
- ⇒ l'efficacité et l'efficience des projets soutenus et du programme dans son ensemble.

5.3.4 Communication et diffusion

Les positionnements géographiques des territoires du GAL, de la CCOG et plus largement de la Guyane, impliquent des actions de mise en réseau afin de valoriser les spécificités et d'assurer un retour d'expérience formateur pour le territoire. Pour ce faire, la cellule d'animation du GAL sera enrichie par un chargé de mission développement local qui améliorera la diffusion d'expériences pratiques réalisées dans le cadre du programme LEADER. La mise en réseau avec d'autres territoires identifiés sera développée et se fera également au travers du Réseau Rural, à différentes échelles : régionale, nationale et/ou européenne. Cet appui en matière d'évaluation, de communication, de coopération

permettra de faciliter l'accès à une information dynamique sur le développement rural (initiatives des autres territoires, programmes européens, etc.).

Le GAL est aussi prêt à s'investir pour animer le Réseau Rural, à travers l'organisation de manifestations sur son territoire, l'apport de témoignages, l'échange méthodologique (en particulier avec les autres programmes LEADER de Guyane) ou toute autre démarche de capitalisation et d'échanges.

La mise en place d'un réel plan de communication

Les actions de communication durant le programme Leader 2007-2013 ont été réalisées de façon très ponctuelles, sans parfois de lien entre elles, sans régularité.

Le bilan de la programmation a confirmé la faiblesse en matière de communication, ceci a permis de rectifier légèrement le tir par la réalisation en fin de programme d'une exposition présentant les 95 projets financés sur le leader

Fort de cette expérience, il est donc important de mettre en place un plan de communication adapté au territoire.

Les objectifs seront de faire connaître le programme et les possibilités de financement afin d'assurer un taux de consommation de crédits conforme à la maquette et également de satisfaire à l'obligation réglementaire de publicité pour les porteurs de projets et le GAL

Le premier maillon de la chaîne de l'information est constitué par les membres du comité de programmation eux-mêmes, élus comme socioprofessionnels. Ils doivent se considérer comme des ambassadeurs du programme Leader

Pour cela, ils doivent au préalable se connaître entre eux afin de faire des renvois de contacts et connaître les coordonnées des techniciens (rôle de prescripteur).

Il est important de gommer l'image de complexité liée à l'élaboration d'un dossier d'aide européenne. Dans ce but, un travail de communication en priorité envers les membres du GAL (qui seront relais à leur tour) devra être mené afin d'une part de communiquer sur le contenu du programme (les grands axes) et d'autre part d'insister sur l'aide technique (à valoriser), l'accompagnement, dont bénéficie le porteur de projet tout au long de la vie du dossier.

Le plan de communication proposera la mise en œuvre d'outils adaptés au contexte et au budget. Il est également important de noter que la communication se fera l'écho des actions et de l'actualité du GAL.

Ce plan sera mis en place lors du lancement du programme. Il est souhaitable qu'il soit revu pour une réactualisation éventuelle ou remplacé à mi-parcours ainsi qu'en amorce de phase de clôture de programme.

Il sera décliné en 6 points :

1-Satisfaire à l'obligation de publicité

Il s'agira de présenter de façon explicite et exhaustive les informations sur l'obligation de publicité

2-Faire des membres du comité de programmation les ambassadeurs du GAL

Il ne s'agit pas là de remplacer le travail technique des animateurs mais bien d'assurer la représentation du GAL et par-delà, de l'institution européenne dans ses actions de développement

rural. Les membres doivent être des porteurs d'image au jour le jour, dans le cadre d'une politique de communication globale

- Formation des membres du GAL sur le contenu du programme, sur les étapes d'une demande de subvention leader
- Réalisation d'un trombinoscope
- Organisation de visites de terrain en lien avec des projets/réflexions ou des réalisations exemplaires (avant CP ou inauguration)
- Participation, déplacements notamment dans le cadre des actions de coopération prospectives ou opérationnelles

3-Informer les élus et techniciens des communes et de la ccog

- Faire des points Leader en conseil municipal et conseil communautaire
- Lettre d'information électronique périodique à travers les sites internet des communes et partenaires, lettre à envoyer par mails aux partenaires, acteurs du territoire

4-Créer et conforter des supports de communication externe, relais d'une image dynamique du programme

- Site internet : actualisation régulière sur le site de la ccog et évolution du site existant
- Création et édition d'un dépliant d'information pour les porteurs de projets
- Réalisation d'affiches LEADER apposées dans les mairies accompagnées de flyers
- Large diffusion du rapport annuel d'exécution
- Utilisation des supports de communication des communes, PNRG et ccog pour relayer régulièrement une information sur le programme

5-Solliciter les media, relais d'une image dynamique du GAL

6-Evaluation de la communication

Evaluation réalisée par les membres du GAL

Evaluation de l'évolution en terme de notoriété et d'image (Europe, GAL)

CONCLUSION

Forte de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du LEADER 2007-2013, la CCOG a obtenu une certaine reconnaissance des acteurs du développement local du territoire du GAL nord-ouest. La réussite de ce programme, marqué par des ré-abondements de la maquette financière, a été démontrée par le nombre de projets aidés et la dynamique créée sur le territoire.

Dans la continuité de l'ancienne programmation, la CCOG renouvelle son engagement et a grandement anticipé la transition entre les deux LEADER pour assurer la mobilisation des acteurs. Les enseignements tirés du LEADER 2007-2013 sont source de réflexion pour perfectionner la mise en œuvre du développement local à travers le GAL. En effet, les difficultés rencontrées par les porteurs de projets en termes d'accompagnement et de préfinancement ont été prises en compte et le LEADER 2014-2020 du GAL nord-ouest sera mené au plus près des initiatives issues du territoire.

La stratégie de développement local, élaborée de façon participative et ascendante, a permis de définir les thématiques prioritaires du développement rural du territoire et la concertation a mis en avant un objectif commun aux différents secteurs : accompagner et mettre en réseau les acteurs pour améliorer le cadre de vie des populations.

La cohésion du territoire, dans un cadre respectueux des différentes populations et de leurs savoir-faire, et de préservation des ressources naturelles, passe par une structuration de l'ensemble des acteurs. Un soutien soutenu et volontaire apporté aux initiatives individuelles et collectives du milieu rural est nécessaire à la consolidation du nord-ouest guyanais, au développement des moyens techniques institutionnels et humains qui permettront de créer des emplois, d'assurer l'attractivité du territoire et de prévenir l'exode rural dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Agreste mémento édition 2015 / Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guyane -04/2015. 28p
- Communication de la Commission Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive / Com (2010) 2020 final. Bruxelles, 03/2010. 39p
- Contrat de destination « Guyane Amazonie.fr » Région Guyane-juin 2015
- Destination Maroni- Contrat Cadre de Développement Touristique- Oct 2015
- Destination Littoral- Contrat Cadre de Développement Touristique- Oct 2015
- Coopération internationale : Guyane française - Suriname / Etablissement Public Local d'Enseignement et de formation Professionnelle Agricole de la Guyane - Bilan d'activité - 04/2015. 21p
- Dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » : Pays des estuaires Maroni-Mana / Commune d'Awala-Yalimapo - 09/2013. 115p
- Etude clientèle : valorisation du tourisme fluvial dans l'ouest de la Guyane / CCOG - 27/01/2009. - 146p
- Etude d'aménagement touristique des abords du centre multiservices / CCOG, commune d'Awala-Yalimapo -06/2012. - 83p
- Etude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une plateforme logistique de pêche sur la commune de Mana /CCOG - Phase 1 - 18/06/2014. - 33p
- Etude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une plateforme logistique de pêche sur la commune de Mana /CCOG - Phase 2 provisoire - 30/03/2015. - 116p
- Etude pour la réalisation du schéma stratégique de développement économique de l'Ouest Guyanais / CCOG- Rapport Phase 1 - 15/10/2014. - 132p
- Etude stratégique de développement touristique de la Basse Mana - Synthèse stratégique et Programme /CCOG - 07/2011. - 75p
- Evaluation de l'équilibre territorial de la Guyane et stratégie de développement de l'Ouest guyanais / CCOG -07/04/2004. - 173p
- France - National Framework Programme 2014-2020 / FR - National FEADER - Version du 21/04/2015. 907p
- Le recensement agricole 2010 / Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guyane -02/2010. 48p
- Mission d'AMO pour l'élaboration du Schéma de Développement des Activités Touristiques / Commune de Grand-Santi - 04/2012. - 117p
- Observatoire de l'habitat-tableau de bord-novembre 2013- AUDEG
- Observatoire du tourisme de la Guyane-CTG-Oct 2015
- Plan global de transports et de déplacements de la Guyane / Ministère; DGITM; DGALN - Rapport définitif 04/2013. - 166p
- Programme de développement rural 2007-2013 / Région Guyane - Approuvé le 18/02/2008. - 325p
- Programme de développement rural 2014-2020 / Région Guyane - Version du 14/11/2014. - 661p
- Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane 2014-2020 / Région Guyane - Décision CE 18/12/2014. 312p
- Programme de Développement Agricole de l'Ouest Guyanais (PDAOG) -Chambre d'agriculture- en cours de rédaction.
- Projet de contrat de plan Etat-Région 2015-2020 Guyane / Région Guyane - Version arrêtée au 07/04/2015. -86p
- Recensement de la population : Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2015 - 973 - Guyane/ INSEE - 12/2014. 10p

- Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane / Région Guyane - Arrêté le 15/01/2014. - 454p
- Schéma de développement touristique durable : Commune d'Apatou / Conseil général de Guyane - 07/2005.15p
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique de Guyane/ Conseil Général - 05/2012. 83p
- Schéma Régional de Développement Culturel / Région Guyane - 12/03/2012. - 100p
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane / Région Guyane - Version finale 11/2013. - 30p + annexes